



Belfius **Stratégies thématiques**

Code de transparence

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de la société de gestion, Belfius Asset Management, et du gestionnaire d'investissement, Candriam.

Belfius Asset Management (Belfius AM) et Candriam sont impliqués dans l'ISR depuis 2019 et 1996.

Belfius Asset Management et Candriam s'engagent à être transparents, et nous pensons l'être autant que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel des pays dans lesquels nous opérons.

Les codes de transparence sont disponibles sur nos sites web respectifs :

Belfius Asset Management

[SRI Publications | Belfius](#)

Candriam

[SRI Publications | Candriam](#)

Octobre 2025



Sommaire

1. Liste des fonds couverts par le code.....	4
2. Informations générales sur la société de gestion du fonds	5
3. Informations générales sur le fonds ISR entrant dans le champ d'application du Code ..	17
4. Processus d'investissement.....	35
5. Contrôles ESG	41
6. Mesures d'impact et rapports ESG	43



1. Liste des fonds couverts par le code

Stratégie ISR dominante/préférée	Classe d'actifs	Normes d'exclusion**	Labels
<input type="checkbox"/> Meilleur de sa catégorie <input checked="" type="checkbox"/> Best in Universe* <input checked="" type="checkbox"/> Engagement et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Investissement d'impact <input checked="" type="checkbox"/> Filtrage fondé sur des normes <input checked="" type="checkbox"/> Thème de la durabilité	Gestion passive <input type="checkbox"/> Investissement passif - indice de référence : spécifier le suivi de l'indice <input type="checkbox"/> Investissements passifs - Indice de référence ESG/ISR : spécifier le suivi de l'indice Gestion active <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input type="checkbox"/> Obligations internationales et autres titres de créance <input type="checkbox"/> Actifs monétaires <input type="checkbox"/> Actifs à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armes <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input checked="" type="checkbox"/> Tests sur les animaux <input type="checkbox"/> Minéraux de conflit <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité (Pesticides, OGM, Huile de palme) <input checked="" type="checkbox"/> Déforestation (<i>Huile de palme</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Forte intensité de CO2 ((y compris le charbon thermique et la production d'électricité) <input checked="" type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Global Compact <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) - Régimes oppressifs - Pétrole et gaz non conventionnels et conventionnels - Soja	<input type="checkbox"/> Label ISR français <input type="checkbox"/> Label français TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES français <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <i>Towards Sustainability (BE)***</i>

* Les fonds suivants appliquent la philosophie Best In Universe : Belfius Equities Become, Belfius Equities Climate, Belfius Equities Water=Well, Belfius Equities Cure, Belfius Equities Innov=Eat, Belfius Equities Move, Belfius Equities Re=New, Belfius Equities Wo=Men

** Veuillez noter que les stratégies suivent des politiques d'exclusion distinctes, comme indiqué dans la section 3.5. Le tableau ci-dessus met en évidence les exclusions pertinentes pour nos exclusions ISR de niveau 3.

*** Les fonds suivants ont reçu le label "Towards Sustainability" (BE) : Belfius Equities Climate, Belfius Equities Be=Long, Belfius Equities Cure, Belfius Equities Wo=Men

2. Informations générales sur la société de gestion du fonds

2.1 Nom de la société de gestion de fonds qui gère le(s) fonds demandeur(s)

La société de gestion du fonds est :

Belfius Asset Management
Place Rogier, 11
1210 Bruxelles

Belfius AM est le centre de compétence en gestion d'actifs de Belfius Group.

La société de gestion des investissements qui gère le fonds du demandeur est la suivante :

Candriam Belgian Branch
Avenue des Arts, 58
1000 Bruxelles – Belgique

Veuillez consulter notre site web pour de plus amples informations : www.candriam.com. Ce code de transparence s'applique à une stratégie classifiée Article 8 selon la réglementation « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) et sous la gestion de Candriam.

Toute question concernant l'investissement durable et responsable (ISR) chez Candriam peut être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : Contact | Candriam.

2.2 Quels sont les antécédents et les principes de l'entreprise en matière d'intégration de l'ISR dans ses processus ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

Le développement durable est au cœur de la démarche d'investissement de Belfius Asset Management (et plus généralement du groupe Belfius).

L'investissement responsable est une stratégie et une pratique d'investissement qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et la propriété active.

Belfius Asset Management a adopté un processus d'investissement dans lequel l'analyse fondamentale est combinée avec des facteurs environnementaux, de responsabilité sociale et de gouvernance qui sont progressivement intégrés.

La signature le 28 février 2019 des Principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UN PRI) est l'un des premiers engagements pris par Belfius Asset Management vers cette introduction progressive d'une attention spécifique et graduelle à l'ESG dans le développement de solutions d'investissement (durable).

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au site web Investissement Responsable | Belfius Asset Management.

Société de gestion des investissements - Candriam

Le développement durable est ancré dans le modèle opérationnel de Candriam et fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Notre stratégie de développement durable nous amène à intégrer les grandes tendances qui façonnent le monde de demain dans la définition de nos choix stratégiques opérationnels. Cette stratégie vise à établir et à maintenir un équilibre entre, d'une part, un comportement responsable envers toutes les parties prenantes et, d'autre part, (a) les synergies entre nos activités d'investissement ISR et traditionnelles, et (b) la volonté de gérer l'entreprise en tenant compte de l'environnement et de la société.

Candriam gère des investissements durables depuis 1996. En tant que gestionnaire d'actifs responsable depuis plus de deux décennies, Candriam s'engage à développer en permanence nos approches holistiques d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance, et à étendre notre processus d'intégration ESG à notre large gamme de produits d'investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs durables, Candriam reconnaît l'importance de prendre en compte les risques et les opportunités liés au développement durable dans les portefeuilles qu'elle gère et de prendre dûment en compte les impacts sur le développement durable.

Etapes dans l'investissement environnemental, social et de gouvernance de Candriam :

1996 – Premier fonds d'actions durables. En 1996, la société prédecesseur de Candriam, Cordius Asset Management, a proposé aux investisseurs notre premier fonds d'actions durables.

2003 – Mise en place du système de vote par procuration structuré. Candriam a été un pionnier parmi les gestionnaires d'investissement belges en exerçant les droits de vote de ses clients pour améliorer le rendement des investissements. En 2003, Candriam a commencé un effort systématique et structuré de vote par procuration.

2005 – Recherche exclusive sur l'environnement, le social et la gouvernance. En 2005, Candriam a lancé son analyse ESG interne. Notre approche ESG est basée sur un ensemble sophistiqué de facteurs ESG et d'indicateurs de performance dans six domaines de parties prenantes, à savoir les investisseurs, les employés, l'environnement, les fournisseurs, les clients et la société, et constitue le cœur de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable et responsable.

2005 – L'engagement dans le processus de recherche. Nos activités d'engagement ont commencé dès le début de notre recherche ESG interne en 2005. L'engagement est né de nos dialogues avec les entreprises pour obtenir des informations supplémentaires. L'engagement direct de Candriam avec les entreprises s'est développé de manière organique au fil des ans ; pour Candriam, le dialogue est synonyme de recherche ESG.

2006 – Signataire fondateur des principes de l'ONU pour l'investissement responsable. Candriam était présent à la naissance du PRI. Candriam participe aux groupes de travail du secteur et aux organisations d'investissement durable depuis 2003.

2008 – Investissements ESG sur les marchés émergents. Candriam pense que l'analyse des questions ESG sur les marchés émergents nécessite une approche différente pour tenir compte des niveaux d'information et de transparence inférieurs, ainsi que des niveaux inférieurs d'expérience des émetteurs et des investisseurs en matière de facteurs ESG.

2009 – Mise en place du cadre national ESG. Notre analyse des émetteurs souverains et connexes, basée sur les quatre piliers que sont le capital humain, le capital naturel, le capital social et le capital économique.

2010 – Fonds indiciens ESG - En 2010, suite aux exclusions controversées d'armements à l'échelle de l'entreprise, Candriam a décidé d'appliquer son filtrage ISR à sa gamme de fonds indiciens.

2016 – Engagement : de l'initiation à l'influence. En 2016, nous avons considérablement accru notre engagement en consacrant un groupe de nos professionnels expérimentés de l'investissement durable à la coordination à plein temps de nos efforts décennaux. Actuellement, nous concentrons nos efforts d'engagement sur trois "sujets de conviction" : Corruption, transition énergétique et bien-être au travail.

2017 - Investissement responsable dans la dette des marchés émergents et la dette à haut rendement. En 2017, l'expansion de notre approche ESG a inclus les fonds ISR Bond Emerging Markets et Bond Global High Yield. Cinq fonds ISR de Candriam ont reçu les certifications AFNOR de l'organisation soutenue par le gouvernement français, faisant de notre fonds High Yield le premier à recevoir un label ISR.

2017 – Contribuer à former la prochaine génération d'investisseurs responsables - En octobre 2017, Candriam a lancé l'Académie pour l'investissement durable et responsable. La Candriam

Academy a pour objectif de sensibiliser, de promouvoir l'éducation et d'améliorer les connaissances en matière d'investissement durable grâce à une plateforme éducative en ligne innovante et accréditée.

2018 – Lancement des fonds Fossil Free. Lancement en septembre 2018 de deux fonds Candriam Fossil Free pour accompagner les investisseurs vers la neutralité carbone.

2018 – Exclusion du charbon thermique et du tabac de tous les investissements. En 2018, toutes les stratégies de Candriam ont désinvesti des entreprises dont plus de 10 % des activités sont liées au charbon thermique, ainsi que de toute entreprise qui initie de nouveaux projets de charbon thermique, en se basant à la fois sur des considérations d'actifs échoués et de durabilité. Candriam s'est également désengagée de toute entreprise dont plus de 5 % des activités proviennent du tabac. Ces exclusions témoignent de notre engagement en faveur de la performance et de la responsabilité des investissements.

2019 – Lancement de la stratégie d'action pour le climat. Lancé en mai 2019, le fonds investit dans des entreprises apportant des solutions tangibles en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

2020 – Lancement de la stratégie d'économie circulaire. Lancée en avril 2020, la stratégie investit dans des entreprises fournissant des solutions/services dans l'avancement d'un modèle économique plus durable.

2020 et au-delà – Intégration holistique de la durabilité dans la finance. En 2020 et au-delà, nous prévoyons de continuer à innover et à développer de nouvelles solutions d'investissement durable, ainsi que d'intégrer de plus en plus les risques et opportunités ESG dans tous nos investissements, en nous appuyant sur notre expérience de plus de deux décennies en matière d'investissement durable.

2021 – Adhésion à l'initiative "Net Zero Asset Manager". Candriam a annoncé le 1^{er} novembre 2021 une ambition avancée en matière de décarbonisation et rejoint l'initiative "Net Zero Asset Managers" dans le but de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'une part importante de son portefeuille d'investissement d'ici 2030 et de parvenir à des émissions nettes nulles de son portefeuille d'investissement d'ici 2050 ou avant.

2021 - Dette privée à impact avec Kartesia. Depuis 2021, Kartesia, en tant qu'expert de premier plan en matière de dette privée, a considérablement renforcé son engagement en faveur du développement durable en s'associant à Candriam, pionnier renommé en matière d'ESG et fort de plus de 25 ans d'expertise dans le domaine de l'investissement durable et à impact, afin de lancer l'une des toutes premières stratégies européennes de prêt direct à impact au sein de l'industrie. Cette stratégie unique marque une étape importante dans le parcours de Kartesia en matière de développement durable et vise à rechercher activement des opportunités d'investissement qui contribuent directement et de manière significative aux ODD de l'ONU.

2023 - Publication de la stratégie climatique de Candriam. En 2022, nous avons continué à intégrer le changement climatique au cœur de notre stratégie ESG et de notre philosophie d'investissement en nous engageant à atteindre le "net zéro" d'ici 2050 avec des objectifs très ambitieux pour 2030. Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) en novembre 2021. Dans le cadre de cet engagement, nous avons publié une stratégie climatique actualisée en avril 2023. Celle-ci reflète notre prise de conscience et l'intégration dans nos investissements du fait que le changement climatique s'accélère, rapprochant chaque année notre monde de conséquences sociales et économiques désastreuses.

2024 - Lancement de la première stratégie durable Long-Short. En 2024, Candriam a lancé sa première stratégie durable long-short, destinée aux investisseurs qui cherchent à naviguer dans les complexités des marchés du crédit en mettant l'accent sur la durabilité. Cette stratégie est conçue de façon à offrir des rendements non corrélés et une volatilité contrôlée, en tirant parti de la vaste expérience de Candriam en matière d'investissement durable et d'analyse de crédit.

2024 – Publication de la stratégie de biodiversité de Candriam. En 2024, Candriam a publié sa stratégie de biodiversité, basée sur le modèle propriétaire que nous avons développé en interne au cours des années précédentes. Cette stratégie aborde la question urgente de la perte de biodiversité, en soulignant son impact significatif sur les marchés mondiaux et les économies. L'approche de Candriam met en avant la nécessité d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les décisions d'investissement afin de réduire les risques et de favoriser une croissance durable. Cette stratégie agit comme un catalyseur pour accélérer notre engagement en faveur de la préservation de la biodiversité.

2.3 Comment l'entreprise formalise-t-elle son processus d'investissement durable ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

Le développement durable est au cœur de l'approche d'investissement de Belfius Asset Management (et plus généralement du Groupe Belfius).

L'investissement responsable est une stratégie et une pratique d'investissement qui intègre les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et dans l'exercice actif des droits de propriété.

Belfius Asset Management a adopté un processus d'investissement dans lequel l'analyse fondamentale est combinée avec des critères environnementaux, de responsabilité sociale et de gouvernance, qui sont progressivement davantage intégrés.

La signature, le 28 février 2019, des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) constitue l'un des premiers engagements pris par Belfius Asset Management en faveur de cette introduction progressive d'une attention spécifique et graduelle aux critères ESG dans le développement de solutions d'investissement (durables).

Pour de plus amples informations et nos politiques d'investissements responsable, veuillez-vous référer au site web : [Investissement Responsable | Belfius Asset Management](#)

Société de gestion des investissements - Candriam

Chez Candriam, nous avons activement intégré l'analyse ESG dans nos investissements depuis 1996. Nous pensons que la valeur à long terme d'une entreprise n'est pas uniquement mesurable par des paramètres purement financiers. En évaluant les critères ESG, les investisseurs peuvent identifier des facteurs supplémentaires qui affectent la valeur à long terme d'une entreprise.

Les considérations ESG sont au cœur de la philosophie d'investissement de Candriam. À cette fin, la politique de Candriam en matière d'activités controversées intègre des facteurs ESG, notamment des exclusions concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.

La politique est applicable à tous les fonds pour lesquels Candriam a l'entièvre discréction en tant que société de gestion et gestionnaire d'investissement. Sauf accord contraire entre les parties concernées, les portefeuilles suivants sont donc exclus du champ d'application de la présente politique :

- Fonds pour lesquels Candriam est la société de gestion mais a délégué l'activité de gestion des investissements à une autre entité.
- Fonds pour lesquels Candriam n'est pas la société de gestion mais a reçu l'activité de gestion des investissements par le biais d'une délégation par une autre entité.
- Fonds de fonds gérés par Candriam lorsque les fonds sous-jacents ne sont pas gérés par Candriam.

Pour les mandats de portefeuille discréctionnaires de tiers, des exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées si les parties en conviennent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'exclusion à l'échelle de l'entreprise publiée sur notre site web :

[Politique d'Exclusion | Candriam](#)

Outre la publication de nos codes de transparence, Candriam formalise son processus d'investissement responsable en publiant sa politique de risque en matière de durabilité, suivie de ses politiques d'engagement et de vote par procuration :

[Politique des Risques Durables | Candriam](#)

[Politique d'Engagement | Candriam](#)

[Politique de Vote par Procuration | Candriam](#)

Intégration des pratiques durables chez Candriam – La durabilité est ancrée dans le modèle opérationnel de Candriam et constitue un élément clé de notre culture d'entreprise. La stratégie de développement durable de Candriam nous permet de prendre en compte et d'intégrer les tendances en matière de durabilité qui façonnent le monde de demain dans le processus de définition des orientations stratégiques de l'entreprise et de ses activités d'investissement. Notre philosophie consiste à établir et à maintenir un équilibre entre un comportement responsable envers l'ensemble des parties prenantes et la recherche d'une performance financière durable.

À cette fin, Candriam a mis en place une structure de gouvernance qui lui permet de gérer et de suivre toutes les questions pertinentes liées à la durabilité et à la responsabilité dans le cadre de ses activités d'investissement, qu'il s'agisse d'aspects fiduciaires, juridiques, de conformité, d'investissement et/ou de gestion des risques.

La structure et les instances de gouvernance, présentées ci-dessous, garantissent un processus de décision solide et complet concernant les aspects de durabilité et de responsabilité de nos activités d'entreprise et de gestion d'investissement. Elles permettent également à Candriam de prendre en compte les risques et opportunités liés à la durabilité à tous les niveaux de gouvernance de l'organisation.

Dans le cadre de la gouvernance de Candriam, les comités clés relatifs aux critères ESG sont les suivants :

- **Le Conseil d'administration** (Board of Directors) est responsable de la stratégie et de la politique générale. Il veille à ce que Candriam définit et mette en œuvre une stratégie en matière d'ESG et de durabilité d'entreprise. Dans ce contexte, le Conseil est chargé de valider les politiques critiques pertinentes.
- **Le Comité de direction de Candriam** (Candriam Board of Management) est l'organe décisionnel clé de l'entreprise pour les questions stratégiques, y compris l'ESG et la durabilité d'entreprise. Il examine et approuve les politiques de durabilité pertinentes, y compris celles couvrant les risques liés à la durabilité, le climat et les droits humains. Il se réunit une fois par mois.
- **Le Comité stratégique du groupe** (Group Strategic Committee, GSC), présidé par le CEO de Candriam, Vincent Hamelink, CFA, définit les orientations stratégiques de l'investissement ESG de l'entreprise (tant du point de vue des produits que du point de vue commercial) et de la durabilité d'entreprise, avec des sessions thématiques sur la durabilité soutenues par les experts ESG et RSE de Candriam. Le GSC supervise l'approche de diligence raisonnable concernant les risques climatiques et liés aux droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris l'élaboration et la révision des politiques appropriées. Il se réunit deux fois par mois.

Gouvernance de la durabilité

Notre gouvernance de la durabilité est organisée comme suit :

Candriam compte 45 personnes impliquées dans la gouvernance et la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité d'entreprise et d'investissement. Notre approche cohérente et alignée des questions de durabilité est assurée par plusieurs comités stratégiques :

- **Le Sustainability Risk Committee (SRC)** supervise et pilote la gestion du risque extra-financier dans les activités d'investissement de Candriam. Le SRC est également responsable de l'approbation des processus et du cadre relatifs à la durabilité pour les fonds et mandats. Il évalue et surveille les risques liés à la durabilité et les impacts négatifs, notamment les risques climatiques ainsi que sociaux et liés aux droits humains. Ces constats servent ensuite à définir des restrictions d'investissement durables à l'échelle de l'entreprise pour l'ensemble de nos

activités d'investissement. Le SRC supervise également le suivi de la conformité et des violations ainsi que les plans d'action d'engagement.

- **Le Proxy Voting Committee** fournit des orientations stratégiques sur les bonnes pratiques de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- **Les comités Solutions Client et Gamme de Produits (Stratégiques)** mettent en œuvre notre processus de gouvernance des produits, supervisant la stratégie produit, y compris les caractéristiques liées à la durabilité.
- **Le Comité RSE** évalue les risques, opportunités et impacts liés à la durabilité des opérations de Candriam. Il élabore une feuille de route RSE couvrant l'ensemble des parties prenantes, coordonne le reporting RSE et suit les plans d'action des différentes unités opérationnelles de Candriam. Son sous-comité éthique supervise le processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et suit les alertes provenant des équipes opérationnelles, des achats, des risques et de la procédure de dénonciation de la conformité.
- **Le Comité Diversité et Inclusion (D&I)** supervise les thématiques D&I, en collaboration avec les Ressources Humaines et les communautés internes de Candriam, afin de promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise.
- **L'Institut Candriam pour le Développement Durable** supervise les programmes philanthropiques et d'impact communautaire de Candriam en soutenant des initiatives dans la recherche, l'éducation et l'entrepreneuriat liés à la durabilité, l'inclusion sociale et la solidarité, l'environnement, ainsi que la recherche sur le cancer et les soins aux patients.
- **Les sessions ESG Business Review & CSR Review du Comité Exécutif de Candriam** suivent la mise en œuvre de la feuille de route stratégique ESG, en examinant les aspects ESG du développement commercial, des investissements, des opérations, de l'informatique, de l'engagement actionnarial, des initiatives collaboratives, de la communication et de la réglementation.
- **Le Comité RSE & Réglementation ESG** supervise la conformité aux réglementations ESG/RSE et coordonne la mise en œuvre de la feuille de route réglementaire en matière de durabilité.

Enfin, en 2024, Candriam a lancé la **communauté des ambassadeurs ESG**, un groupe interne dédié, engagé à diffuser l'expertise en investissement durable au sein des différentes unités opérationnelles de Candriam.



2.4 Comment les risques et opportunités ESG - y compris ceux liés au changement climatique - sont-ils compris/pris en compte par l'entreprise ?

Société de gestion des investissements - Candriam

Candriam considère que la valeur à long terme d'une entreprise n'est pas uniquement influencée par des critères financiers tels que le revenu ou la croissance de la marge opérationnelle. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions d'autres facteurs susceptibles d'influencer la valeur et la compétitivité d'une entreprise à moyen et long terme. Dans le cadre de l'analyse des facteurs environnementaux, nous prenons en compte l'exposition et la stratégie d'une entreprise en matière de changement climatique.

L'inclusion des facteurs ESG complète l'évaluation des risques encourus par les émetteurs. Ces risques peuvent être répartis en quatre catégories :

- **Le risque opérationnel** : risque de pertes découlant d'une défaillance ou d'une inadéquation des procédures, du personnel et des systèmes internes d'une institution ou dues à des événements extérieurs.
- **Risque de réputation** : risque de perte de valeur de l'entreprise résultant de la matérialisation d'un risque, affectant la perception de l'entreprise par ses clients, actionnaires, contreparties, régulateurs ou investisseurs.
- **Le risque stratégique** : le risque de pertes découlant d'un risque réel ou potentiel, affectant le capital et le bénéfice, et résultant de changements de modèle d'entreprise ou de décisions commerciales défavorables, d'un manque de réactivité face à une évolution du marché, ou de la mise en œuvre inappropriée de décisions

- **Risque financier** : les risques liés aux activités bancaires et financières, comprenant principalement les risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

Plus précisément, le changement climatique est une source de risque financier et de réputation pour les investisseurs. Il existe deux types de risques climatiques : les risques physiques et les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Risques physiques

Les risques physiques couvrent les aspects matériels et financiers immédiats, ainsi que les aspects opérationnels (par exemple, arrêts de production, pénurie d'eau) et les aspects liés à la réputation (par exemple, conflits avec les populations locales, flux migratoires importants).

Risques liés à la transition

La recherche de solutions aux problèmes liés au changement climatique peut générer des risques et des opportunités pour certains secteurs/entreprises. Ces risques couvrent notamment :

- L'évolution des prix des ressources énergétiques et de l'efficacité énergétique, avec l'inconvénient supplémentaire de laisser les entreprises avec des actifs échoués :
 - La réduction du coût des énergies renouvelables et l'augmentation de l'offre d'énergies renouvelables ont fait baisser la demande des énergies les plus polluantes (charbon en tête).
 - Les réserves d'énergies les plus polluantes pourraient ne jamais être utilisées, ce qui obligerait leurs propriétaires à les amortir.
- Des changements dans les systèmes fiscaux anti-pollution et des marchés du carbone plus restrictifs, entraînant une hausse des prix du CO2 par tonne métrique.
- Risque de financement pour les entreprises actives dans des secteurs très polluants ou impliquées dans des activités énergétiques obsolètes.
- Ce risque s'explique par la préférence croissante des clients et des autres parties prenantes pour le financement de la transition énergétique et les risques associés.

Type de risques

	Risques	Opérationnel	Réputationnel	Stratégique	Financier
Risques climat	Risques physiques	ü	ü		
	Risques de transition - valeurs des actifs			ü	
	Risques de transition - contraintes légales et de marché	ü		ü	ü
	Risques de transition - financement		ü		ü

Candriam a décidé d'exclure les entreprises qui affichent plus de 5 % d'activités liées au charbon thermique et celles qui lancent de nouveaux projets, afin de prendre en compte les actifs potentiellement exclus du fait de leur impact sur le changement climatique.

Chez Candriam, la prise en compte des critères ESG est la première étape du processus d'investissement responsable. L'analyse ESG de Candriam est conçue pour sélectionner les émetteurs qui gèrent le mieux les défis liés au développement durable, y compris le changement climatique et la transition énergétique.

L'ensemble de ces émetteurs constitue l'univers ESG. Les portefeuilles d'investissement sont ensuite constitués à partir de cet univers ESG et conformément aux recommandations des analystes. Ce processus d'investissement rigoureux garantit la prise en compte des risques et opportunités, tant selon les critères ESG que financiers à court, moyen et long terme. Cette sélection des émetteurs les mieux positionnés à la fois d'un point de vue financier et du développement durable ajoute de la valeur à l'investissement.

En outre, comme décrit dans la section 2.3, Candriam a mis en place une structure de gouvernance ESG à l'échelle de l'entreprise afin d'assurer une surveillance adéquate et un flux d'informations sur les questions ESG. Les risques climatiques sont analysés par le comité des risques de durabilité qui évalue les risques financiers et de réputation de l'entreprise. Ce comité rend compte directement au comité stratégique du groupe Candriam.

2.5 Quelles équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

L'investissement durable est une responsabilité au sein de Belfius Asset Management partagée par plusieurs équipes. L'équipe d'investissement responsable est responsable du suivi et de l'application de la politique d'exclusion du groupe Belfius pour la mise en œuvre et le suivi de la réglementation ESG. L'équipe a publié les résultats de Belfius Asset Management sur le vote par procuration et l'engagement. En plus de l'équipe d'investissement responsable, les équipes suivantes sont également étroitement impliquées dans l'investissement durable : l'équipe d'investissement, l'équipe de sélection de fonds, l'équipe de surveillance des risques, la conformité et, bien sûr, le service informatique qui s'assure que les systèmes de l'entreprise sont adaptés aux besoins de l'investissement durable.

Société de gestion des investissements - Candriam

Candriam a lancé son premier fonds ISR en 1996. Depuis plus de 20 ans, la société a développé une expertise dans l'analyse ESG grâce à son équipe ESG dédiée. Cette équipe est composée d'analystes spécialisés dans des secteurs spécifiques, dans l'analyse souveraine et dans les activités d'engagement actif. L'équipe a développé sa propre méthodologie d'analyse ESG appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales.

Pour la majorité de nos stratégies ISR (c'est-à-dire les stratégies basées sur notre cadre exclusif de matérialité ESG spécifique à un secteur), les analystes ESG fournissent des recommandations sur les émetteurs qui déterminent l'éligibilité et, par conséquent, l'univers d'investissement ESG pour les équipes de gestionnaires de portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille appliquent ensuite leurs processus d'investissement respectifs et sélectionnent des émetteurs dans cet univers ESG. Pour les stratégies thématiques spécifiques, l'éligibilité des émetteurs est déterminée en collaboration avec les équipes d'investissement lors de comités dédiés.

En outre, un cours magistral ESG est organisé régulièrement afin de fournir une compréhension approfondie des sujets liés à l'ESG tout en formant nos gestionnaires de portefeuille et nos analystes pour qu'ils atteignent leurs objectifs d'investissement durable. Cette opportunité unique a été conçue pour fournir non seulement une formation liée aux questions de durabilité, mais aussi des informations sur les nouveaux développements ESG et des analyses sectorielles développées par notre équipe ESG dédiée.

2.6 Combien d'employés sont directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

L'équipe Investissement Responsable au sein de Belfius Asset Management est composée de 5 personnes, qui se concentrent sur tous les aspects et sujets ESG qui concernent les investissements faits par la société de gestion.

Société de gestion des investissements - Candriam

Au sein de nos équipes de front office, environ 60 employés sont des acteurs majeurs et directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise.

2.7 L'entreprise participe-t-elle à des initiatives d'IR ?

Société de gestion des investissements - Candriam

Initiatives générales	Initiatives environnementales et climatiques	Initiatives sociales	Initiatives de gouvernance
<input type="checkbox"/> ECCR - Conseil œcuménique pour la responsabilité des entreprises	<input checked="" type="checkbox"/> CDP - Carbon Disclosure Project (y compris les programmes sur le changement)	<input checked="" type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la médecine <input checked="" type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la nutrition	<input type="checkbox"/> ICGN - Réseau international de gouvernance d'entreprise

<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> Groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur la finance durable <input type="checkbox"/> ICCR - Centre interreligieux sur la responsabilité des entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Association nationale des gestionnaires d'actifs (groupe RI) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principes pour l'investissement responsable <input checked="" type="checkbox"/> FIS - Forums d'investissement durable <input checked="" type="checkbox"/> Autre <ul style="list-style-type: none"> - Veuillez-vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> climatique, l'eau et les forêts) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Initiative d'obligations climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Principes des obligations vertes <input checked="" type="checkbox"/> IGCC - Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique <input checked="" type="checkbox"/> L'engagement de Montréal en faveur du carbone <input checked="" type="checkbox"/> Promesse d'action de Paris <input type="checkbox"/> Coalition pour la décarbonisation du portefeuille <input checked="" type="checkbox"/> Autres : TCFD, NZAMI <ul style="list-style-type: none"> - Veuillez-vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Accord sur la sécurité des incendies et des bâtiments au Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Autre <ul style="list-style-type: none"> - Veuillez-vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Autre <ul style="list-style-type: none"> - Veuillez-vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations
---	---	--	--

En tant que gestionnaire d'actifs responsables, les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies sont une initiative importante à soutenir.

Nous sommes fiers d'avoir été l'un des premiers signataires de l'initiative volontaire Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies, visant à encourager les investisseurs à inclure des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

La version la plus récente du rapport des PRI est disponible sur le site web des PRI :

[Candriam | Profil Signataire | PRI](#)

Candriam s'est engagée à respecter et à promouvoir les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), en signant plusieurs initiatives applicables à ses activités en tant qu'entreprise d'investissement :

Engagements durables et initiatives collaboratives de Candriam

En tant qu'investisseur et entreprise, nous nous engageons à agir de manière responsable. Pour en savoir plus sur les engagements durables de Candriam et nos initiatives collaboratives les plus récentes, veuillez consulter notre Rapport sur l'Engagement et le Vote, disponible sur notre site internet : [Rapport sur l'Engagement et le Vote](#).

2.8 Quel est le nombre total d'actifs ISR gérés par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À fin décembre 2024, Candriam gère 21 milliards d'euros d'actifs pour le compte de Belfius AM pour les fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Société de gestion - Candriam

Nos actifs sous gestion dédiés aux produits liés à l'ESG ont atteint 116 milliards d'euros en décembre 2024.

2.9 Quel est le pourcentage du total des actifs ISR gérés par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À fin décembre 2024, 94 % des actifs gérés par Candriam pour le compte de Belfius AM étaient destinés à des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Société de gestion - Candriam

Nos actifs sous gestion dédiés aux produits liés à l'ESG représentent 75 % de nos actifs sous gestion totaux, en décembre 2024.

2.10 Quels sont les fonds ISR gérés publiquement par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À la fin du mois de décembre 2024, les fonds Belfius Asset Management liés à l'ESG, c'est-à-dire les fonds de l'article 8 et 9, sont les suivants :

Belfius Equities Be=Long
Belfius Equities Become
Belfius Equities China
Belfius Equities Climate
Belfius Equities Cure
Belfius Equities Water=Well
Belfius Equities Europe Conviction
Belfius Equities Europe Small & Mid-Caps
Belfius Equities Global Health Care
Belfius Equities Innov=Eat
Belfius Equities Leading Brands
Belfius Equities Move
Belfius Equities Re>New
Belfius Equities Robotics & Innovative Technology
Belfius Equities Virtu=All (Belfius Equities Digit=All)
Belfius Equities Wo=Men
Belfius Fullinvest Low
Belfius Fullinvest Medium
Belfius Fullinvest High
Belfius Pension Fund Balanced Plus
Belfius Pension Fund High Equities
Belfius Pension Fund Low Equities
Belfius Portfolio Advanced High
Belfius Portfolio Advanced Low
Belfius Portfolio Advanced Medium
Belfius Portfolio Equities Emerging Markets
Belfius Portfolio Equities US Sustainable
Belfius Portfolio Euro Short Term
Belfius Portfolio Global Allocation 30
Belfius Portfolio Global Allocation 50
Belfius Portfolio Global Allocation 75
Belfius Portfolio Global Allocation Bonds



Belfius Portfolio Global Allocation Equity
Belfius Select Portfolio Sustainable Low
Belfius Select Portfolio Sustainable Medium
Belfius Select Portfolio World Balanced 40
Belfius Select Portfolio World Balanced 60
Belfius Select Portfolio World Bonds
Belfius Sustainable High
Belfius Sustainable Low
Belfius Sustainable Medium



3. Informations générales sur le fonds ISR entrant dans le champ d'application du Code

3.1 Quel(s) objectif(s) le(s) fonds vise(nt) à atteindre en intégrant les facteurs ESG ?

En raison de la nature variable du processus d'investissement de chaque stratégie, les objectifs spécifiques de chaque stratégie varient et sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Objectifs et contexte :
Innov=Eat	<p>Stratégie d'investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie vise à investir dans des entreprises qui aident à relever les défis de l'industrie alimentaire et qui contribuent positivement à un processus de production efficace et sain. 2. Le fonds vise à investir dans des entreprises qui satisfont les besoins alimentaires d'une population croissante, avec la même quantité de terres disponibles, avec une main-d'œuvre active décroissante et tout en étant confronté au changement climatique. <p>Le contexte :</p> <p>La population mondiale devrait atteindre 9,8 milliards d'habitants d'ici 2050, ce qui entraînera une augmentation de 60 % de la demande alimentaire. Plus d'un tiers de la population pourrait ne pas avoir un accès adéquat à la nourriture, en partie à cause du comportement actuel des consommateurs qui gaspillent 40 % de la production alimentaire. La consommation de fruits et légumes est inférieure de 50 % aux objectifs d'une alimentation saine.</p> <p>Depuis 2010, la mortalité due à des modes de vie malsains a augmenté de 15 %. L'industrie alimentaire est à l'origine de 35 % des émissions mondiales et elle épouse les ressources naturelles, ce qui a des répercussions sur la biodiversité. La technologie stimule la productivité mais automatise de nombreux emplois, ce qui pose des problèmes.</p>
Be=Long	<p>Stratégie d'investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie vise à contribuer à une espérance de vie plus longue et à une meilleure qualité de vie en intégrant les facteurs ESG avec un fort accent sur les aspects sociaux mondiaux. Pour y parvenir, le fonds investit dans un portefeuille diversifié d'entreprises qui améliorent la santé, renforcent l'autonomie grâce à des produits high-tech et favorisent le bonheur en augmentant l'inclusion sociale. Le fonds se concentre sur les entreprises qui promeuvent une meilleure qualité de vie à travers trois piliers principaux : <ul style="list-style-type: none"> • Santé – traitements médicaux, nutrition et activité physique. • Interaction sociale et loisirs – loisirs, connectivité, bien-être et soins personnels. • Autonomie – maisons et voitures intelligentes, assistance à domicile et amélioration du confort. 2. Le fonds vise à investir dans des entreprises dont le chiffre d'affaires est basé sur une moyenne pondérée de plus de 50 % de produits et services qui contribuent à un meilleur vieillissement grâce à une vie saine, autonome et sociale. <p>Le contexte :</p> <p>L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi un certain nombre de recommandations liées à la tendance mondiale du "vieillissement en bonne santé". Parmi celles-ci, les activités physiques, une alimentation saine, les solutions de soins de santé, y compris le suivi et le diagnostic, les installations de logement et l'inclusion sociale sont des priorités absolues pour mieux vieillir. Par exemple, une alimentation saine permet de prévenir des maladies telles que le diabète, les maladies cardiaques et le cancer. Par ailleurs, l'inactivité physique est une cause majeure de 30 % des maladies cardiaques et contribue à 6 % du nombre total de décès dans le monde. La réduction du taux de mortalité lié à ces maladies est l'un des objectifs de développement durable (ci-après les "ODD") des Nations unies (objectif 3). Grâce à des solutions médicales avancées, le taux mondial de mortalité liée aux maladies cardiaques et cancéreuses chez les personnes âgées de plus de 65 ans a chuté d'environ 40 % depuis 1950.</p>
Become	<p>Stratégie d'investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie vise à contribuer au bien-être des enfants en investissant dans une sélection d'entreprises ayant un impact positif sur leur vie. À cette fin, la stratégie investit dans un portefeuille diversifié d'entreprises mondiales qui sont à l'avant-garde de la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants (essentiels) et/ou qui contribuent à leur développement et à leur qualité de vie. L'approche thématique exclusive est positive et inclusive, intégrant les facteurs ESG tout en contribuant indirectement à un grand nombre d'ODD. 2. Nous voulons donner l'occasion d'encourager un changement positif, parce qu'investir dans l'enfance, c'est investir dans des sociétés meilleures pour demain. <p>Contexte :</p> <p>À ce jour, il y a 2,2 milliards d'enfants sur Terre, soit un tiers de la population mondiale. Néanmoins, les enfants sont souvent négligés alors qu'ils sont les acteurs les plus vulnérables. En effet, ils comptent sur les adultes pour garantir que leurs droits et leurs besoins sont satisfaits et respectés. En outre, l'enfance est une période critique du développement non seulement physique, mais aussi mental et émotionnel, où chaque expérience aura un impact (positif ou négatif) et définira les adultes qu'ils deviendront.</p>
Digit=All	<p>Stratégie d'investissement :</p> <p>La stratégie vise à offrir aux actionnaires le potentiel de croissance des actions mondiales d'entreprises contribuant à la révolution technologique, ainsi qu'à surperformer l'indice de référence. Cette révolution se manifeste de</p>

	<p>différentes manières, et le fonds a pour objectif de capter diverses tendances telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les logiciels d'automatisation et la connectivité avancée.</p> <p>Contexte :</p> <p>La technologie transforme les industries, les économies et la vie quotidienne à un rythme sans précédent. Cette stratégie investit dans des entreprises à l'avant-garde de la révolution technologique, en mettant l'accent sur l'IA, la cybersécurité, l'automatisation et la connectivité avancée. Ces innovations ouvrent de nouvelles opportunités de croissance tout en redéfinissant l'avenir du travail, de la communication et des infrastructures. En investissant dans des entreprises qui rendent ces évolutions possibles et en tirent parti, la stratégie vise à capter de la valeur à long terme tout en plaçant les actionnaires à la pointe du progrès mondial.</p>
Move	<p>Stratégie d'investissement :</p> <p>La stratégie vise à contribuer à une mobilité plus sûre, plus verte et plus efficace grâce à l'intégration des facteurs ESG, en mettant l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux mondiaux. À cette fin, la stratégie investit dans un portefeuille diversifié d'entreprises qui contribuent activement à une mobilité plus responsable. Les entreprises éligibles à cette stratégie contribueront à préserver l'environnement en proposant des solutions qui rendent la mobilité plus respectueuse de l'environnement, plus sûre et plus efficace.</p> <p>Contexte :</p> <p>Étant donné que le transport et la mobilité en général ont un impact profond sur l'environnement, sur l'utilisation des ressources naturelles, sur la pollution de l'air et sur le changement climatique, l'inclusion des facteurs ESG dans le processus d'investissement ajoute une valeur considérable à l'analyse fondamentale traditionnelle de l'entreprise..</p>
Re=New	<p>Stratégie d'investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie vise à investir dans des économies sans déchets. La priorité de la stratégie sera d'investir dans des entreprises qui fournissent des solutions ou intègrent ces solutions dans leur chaîne de valeur pour converger vers une société zéro déchet/contribuer à une réduction drastique de la production de déchets. 2. Cette stratégie contribuera également à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations unies et de ses ODD. <p>Contexte :</p> <p>Participer à une opportunité d'investissement sur plusieurs décennies qui représentera une économie estimée à 4 500 milliards de dollars d'ici 2030. En outre, l'Europe, en tant que pionnière, s'est engagée à atteindre une économie sans déchets d'ici 2050, créant ainsi une énorme opportunité pour les "entreprises circulaires".</p>
Wo=Men	<p>Stratégie d'investissement :</p> <p>La stratégie vise à contribuer à une meilleure égalité des sexes et à renforcer l'autonomie de toutes les femmes et filles par l'intégration de facteurs ESG, en mettant fortement l'accent sur les aspects sociaux mondiaux. À cette fin, la stratégie investit dans un portefeuille diversifié d'entreprises qui mettent l'accent sur, et contribuent à, un meilleur équilibre entre les sexes dans le leadership et la main-d'œuvre, à l'égalité des rémunérations, à une plus grande promotion de l'égalité des sexes, à un plus grand engagement et une plus grande transparence.</p> <p>Contexte :</p> <p>Nous nous concentrons sur l'égalité des sexes car un nombre croissant d'études universitaires et industrielles montrent que les entreprises ayant une plus grande mixité au niveau de la direction ont tendance à surperformer leurs pairs au fil du temps. Les entreprises qui permettent aux femmes de mener une vie professionnelle épanouie avec la flexibilité nécessaire pour tenir compte des grossesses deviennent une caractéristique essentielle pour retenir les salariées et attirer les talents. Dans le sillage du mouvement #metoo, les questions de genre sont passées au premier plan et le risque que les entreprises soient éclaboussées par des controverses liées à une mauvaise gestion de ces questions a augmenté de manière significative.</p>
Climate Action	<p>Stratégie d'investissement :</p> <p>La stratégie vise à contribuer à l'avancement des objectifs fixés par l'Accord de Paris de 2°C en mettant fortement l'accent sur les aspects environnementaux. À cette fin, la stratégie investit dans un portefeuille diversifié de fournisseurs de solutions en matière de changement climatique pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Contexte :</p> <p>Le changement climatique représente deux principaux types de risques, les risques physiques et les risques liés à la transition. Les premiers comprennent les dommages directs causés par les événements météorologiques. Le second résulte de la transition vers une économie à faible émission de carbone et un avenir résilient au changement climatique. Par exemple, ce risque implique la dépréciation d'actifs, ou d'actifs échoués, à la suite d'évolutions réglementaires qui pénaliserait, voire interdirait, certaines activités jugées trop intensives en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le degré de risque et d'opportunité varie selon les secteurs. Par exemple, cela est particulièrement problématique dans le secteur du pétrole et du gaz, qui connaît actuellement une augmentation des actifs échoués en raison de la baisse de la demande de combustibles fossiles dans le cadre de la transition vers une économie à faible émission de carbone.</p>
Global Health Care	<p>Stratégie d'investissement :</p> <p>La stratégie vise à contribuer à la lutte contre le cancer par l'intégration de facteurs ESG en mettant l'accent sur les aspects sociaux mondiaux. À cette fin, la stratégie cherche à investir dans une gamme mondiale d'entreprises qui font la différence pour les patients atteints de cancer. La stratégie investira dans des entreprises de toutes tailles qui s'efforcent d'améliorer la recherche, le diagnostic/le dépistage, le profilage et le traitement de tous les cancers.</p> <p>Contexte :</p> <p>Les patients sont au centre de la stratégie, la philosophie d'investissement se concentre sur les diagnostics, les dispositifs et les médicaments qui ont le plus d'impact sur les patients. Candriam est convaincu que ces thérapies seront prescrites par les médecins et qu'en fin de compte, elles seront les meilleures pour les patients et les investisseurs.</p>

Cure	<p>Au moins 85 % des actifs du fonds doivent être investis dans le fonds maître Candriam Equities L Oncology Impact, qui lui-même investit principalement dans des valeurs mobilières de type actions de sociétés actives dans le domaine de l'oncologie (étude, diagnostic, traitement du cancer), où que soit situé leur siège dans le monde.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'intégration des critères ESG, veuillez vous référer à la section ci-dessus relative au fonds Global Heath Care, qui suit la même stratégie d'intégration ESG que le fonds maître Candriam Equities L Oncology Impact.</p>
Water=Well	<p>Stratégie d'investissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La stratégie vise à soutenir la transition vers des solutions plus propres et plus durables dans le domaine de l'eau, qui jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de réduction de la température mondiale. Les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur capacité à réduire la pression exercée par les activités humaines sur les ressources en eau. Cet objectif est aligné sur l'objectif durable de la SICAV lié au changement climatique dans la mesure où la transition vers une eau plus propre et en quantité suffisante et vers des solutions plus efficaces pour l'eau représente une étape importante vers la réalisation des objectifs de réduction de la température globale. 2. La stratégie cherche également à soutenir les entreprises dont les activités démontrent une gestion très efficace de l'eau. Il s'agit d'entreprises qui apportent une contribution positive à la préservation des ressources en eau en étant à la fois de grands consommateurs d'eau et en réduisant leur consommation d'eau douce, en atténuant les risques liés à l'eau et en cherchant à gérer efficacement les ressources en eau douce. <p>Contexte :</p> <p>Le monde est confronté à une grave crise de l'eau. Bien que 70 % de la surface de la Terre soit recouverte d'eau, moins de 1 % est accessible à l'homme. Alors que 97 % de l'eau est dans les océans et que 2 % est contenue dans les glaciers, l'eau douce se raréfie de façon alarmante. Si l'on n'agit pas immédiatement, le monde pourrait être confronté à une pénurie d'eau de 40 % d'ici 2050.</p> <p>Actuellement, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 3 millions meurent chaque année de maladies découlant de la qualité de l'eau. L'agriculture consomme près de 70 % de l'eau disponible, tandis que l'industrie en consomme 20 %. La demande en eau des villes devrait augmenter de 50 % d'ici à 2050, ce qui ne fera qu'accroître la pression sur les ressources aquatiques.</p> <p>La stratégie est conçue pour répondre à ces défis croissants en soutenant la transition vers des solutions plus propres et plus durables pour l'eau, en investissant principalement dans des actions de petites, moyennes et grandes entreprises qui fournissent des solutions pour traiter, transporter, distribuer et valoriser l'eau (les "facilitateurs de solutions pour la gestion de l'eau"), ainsi que dans des entreprises qui, grâce à leurs propres processus dans des secteurs à forte consommation d'eau, jouent un rôle moteur dans la réduction de l'intensité de la consommation d'eau (les "leaders de la gestion efficiente de l'eau").</p>

Pour des informations plus spécifiques sur les fonds, telles que les indicateurs clés de performance utilisée, veuillez vous référer au prospectus de chaque fonds disponible sur le site : <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/fonds-sicav/recherche-de-fonds/index.aspx>

3.2 Quelles ressources internes ou externes sont utilisées pour l'évaluation ESG des émetteurs qui constituent l'univers d'investissement du ou des fonds ?

L'équipe ESG Investments & Research a développé sa propre méthodologie ESG, appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences supranationales. Les gestionnaires de portefeuille appliquent ensuite leurs processus d'investissement respectifs et sélectionnent les émetteurs parmi l'univers ESG éligible. Les analystes ESG utilisent des recherches internes et externes pour alimenter leurs modèles.

L'équipe s'efforce de collecter des informations provenant de sources diverses, considérant que les données de différents fournisseurs se complètent. En effet, la couverture, les méthodologies et la culture des fournisseurs peuvent varier, ce qui peut entraîner des divergences d'opinion et de notation finale. Ces évaluations différentes permettent à nos analystes ESG d'avoir une vision plus globale d'une entreprise.

Il est important de noter que nos analystes ESG réalisent des évaluations de qualité sur l'ensemble des données externes utilisées ainsi que sur les méthodologies sous-jacentes.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des fournisseurs de données ESG externes utilisés par l'équipe :

Fournisseur de données	Certification	Portée	Types de filtrage	Lien	Utilisé depuis

Carbon4 Finance	-	Entreprises internationales	Données environnementales basées sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	https://www.carbon4.com/	20/11/2020
Equileap	-	Entreprises internationales	Critères d'égalité des genres	https://equileap.org/	01/07/2020
ISS	-	Entreprises internationales	Critères basés sur les normes ; Critères d'exclusion de l'industrie des armes ; Mesure des Objectifs de Développement Durable ; Indicateurs d'égalité des genres	https://www.issgovernance.com/esg/	01/10/2011
Sustainalytics	-	Entreprises internationales	Critères ESG – Activités controversées – Critères basés sur les normes, Taxonomie UE	https://www.sustainalytics.com/	15/07/2018
Urgewald	-	Entreprises internationales	Critères ESG – Activités controversées – Données sur l'industrie des combustibles fossiles	GCEL 2023 Global Coal Exit List Home gogel	01/01/2023
S&P Trucost	-	Entreprises internationales & Obligations vertes	Données environnementales ; émissions de gaz à effet de serre, mix énergétique, pourcentage d'exposition aux énergies fossiles	https://www.trucost.com/	01/12/2015
MSCI ESG Research	-	Entreprises internationales	Critères ESG – Activités controversées – Critères basés sur les normes, certains PAI	https://www.msci.com/esg-integration	01/05/2013
CDP Forest	-	Entreprises internationales	Critères ESG – Huile de palme	https://www.cdp.net/en/disclose/question-bank/forests	03/04/2025
LGX DataHub	Certification obligations vertes	Instruments à revenu fixe / Obligations vertes	Certification obligations vertes	https://www.luxse.com/discover-lgx	01/06/2025

RepRisk	-	Émetteurs souverains	Indicateurs et analyse du risque pays ESG	https://www.reprisk.com/	01/01/2020
MapleCroft	-	Émetteurs souverains	Indicateurs et analyse du risque pays	https://www.maplecroft.com/	14/10/2019
PRS Group	-	Émetteurs souverains	Données quantitatives, risque politique et notations du risque pays	https://www.prsgroup.com/	04/10/2019
EIU	-	Émetteurs souverains	Indicateurs et analyse du risque pays ; Données énergétiques des pays	https://www.eiu.com/n/	03/10/2019
EDGAR	-	Émetteurs souverains	Intensité GES des pays investis	EDGAR – The Emissions Database for Global Atmospheric Research	01/02/2022

Par ailleurs, nos informations proviennent de spécialistes universitaires, de fédérations sectorielles, de la presse et d'ONG. Exemples d'ONG utilisées dans notre analyse :

- **Freedom House** : mesure de la liberté et de la démocratie d'un pays via son système électoral, son pluralisme politique, le fonctionnement de son gouvernement, l'État de droit, etc. (<https://freedomhouse.org/>)
- **Fraser Institute** : mesure de la liberté de l'Homme via l'absence de contraintes coercitives (<https://www.fraserinstitute.org/>)
- **Transparency International (CPI)** : mesure de la corruption du secteur public. (<https://www.transparency.org/>)
- **Indice de performance environnementale (IPE)** : classe les pays en fonction de leur réponse aux défis environnementaux auxquels chaque nation est confrontée
- **Reporters sans frontières** : défense les droits et la liberté de la presse dans le monde
- **Paris Equity Check** : détermine si les engagements des pays vis-à-vis de l'Accord de Paris sont respectés
- **Ease of doing business index (Indice de la facilité de faire des affaires)** : classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires
- **Indice ND-Gain** : évalue la vulnérabilité des pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux, combinée à leur capacité à renforcer leur résilience.

Enfin, nos analystes ESG recueillent des informations auprès de diverses organisations internationales, qui font soit partie intégrante du cadre ESG souverain, soit servent d'informations complémentaires dans l'analyse. Parmi ces organisations internationales, on compte notamment : la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale de la santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

L'approche ESG et le cadre thématique varient pour chaque stratégie. Néanmoins, toutes les stratégies thématiques comprennent les deux piliers communs :

- **Activités controversées** : l'exclusion des entreprises impliquées dans certaines activités qui n'incarnent pas la durabilité.
- **Analyse basée sur les normes** : Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues.

Cette analyse d'exclusion est couplée à une évaluation ESG des entreprises en fonction de leur capacité à créer de la valeur en intégrant le développement durable dans leurs activités commerciales et l'intérêt des parties prenantes dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière.

Ensuite, tous les gestionnaires de portefeuille surveillent et prennent en compte les informations sur le développement durable qu'ils reçoivent de l'équipe ESG et les intègrent dans leurs processus et décisions d'investissement afin de mieux évaluer les risques et les opportunités de chaque émetteur. Cette approche d'intégration ESG aura un impact sur l'analyse fondamentale et/ou l'analyse de crédit des émetteurs, sur l'évaluation et/ou, en fin de compte, sur la construction finale du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la question 4.1.

Pour plus d'informations sur les autres piliers des approches ESG, veuillez vous référer aux chapitres dédiés à chaque stratégie spécifique, ainsi qu'au tableau ci-dessous, qui présente les cadres thématiques et la manière dont ils intègrent les critères ESG :

Fonds	Critères ESG par cadre thématique
Innov=eat	<p>Dans le cadre thématique Innov=eat, les facteurs sociaux sont pris en compte pour identifier les entreprises les mieux placées pour fournir des services et des produits qui satisfont les besoins alimentaires d'une population croissante, avec la même quantité de terres disponibles, avec une main-d'œuvre active en diminution et tout en étant confrontée au changement climatique. Ces défis sont également relevés par les Nations unies (plan en 5 étapes) et la Commission européenne (Green deal - Farm to Fork).</p> <p>Pour rechercher des idées d'investissement qui contribuent de manière positive à relever ces défis, nous nous sommes concentrés sur deux piliers : d'une part, l'efficacité du processus de production et, d'autre part, les aliments sains et nutritifs. Au sein de chaque pilier, nous nous concentrons sur les sous-catégories qui présentent une croissance future prometteuse. Pour le pilier "efficacité" il s'agit notamment de l'agriculture de précision, de la logistique verte, de la réduction des déchets et de l'agriculture urbaine. Pour le pilier "santé" il s'agit des aliments biologiques, des protéines alternatives, de la sécurité alimentaire et des compléments alimentaires.</p> <p>Nous avons classé les entreprises du pilier "efficacité" dans des sous-catégories telles que AgriTech, irrigation intelligente, traitement des maladies, et logistique et emballages verts. Le pilier "santé" comporte deux autres sous-catégories : les aliments nutritifs et la sécurité alimentaire.</p>
Be=Long	<p>Dans le cadre thématique de la longévité, les facteurs sociaux sont pris en compte pour identifier les entreprises les mieux positionnées qui fournissent des services et des produits contribuant au bien-être global et à la santé de la population humaine qui bénéficie de l'allongement de l'espérance de vie. Un minimum de 50 % du portefeuille total (en termes d'actifs sous gestion) est investi dans des activités économiques contribuant à promouvoir un vieillissement sain, autonome et social.</p> <p>La stratégie de longévité vise à contribuer à l'allongement de l'espérance de vie tout en mettant l'accent sur une qualité de vie plus longue grâce à l'intégration de facteurs ESG, en mettant l'accent sur les aspects sociaux mondiaux. La population mondiale âgée de plus de 65 ans est passée d'environ 130 millions en 1950 à 700 millions en 2019. En 2050, ce nombre aura doublé pour atteindre 1,5 milliard, soit 16 % de la population mondiale. L'allongement de l'espérance de vie est souhaitable, mais il faut que l'état de santé le permette. Cependant, la population âgée souffre de diverses maladies telles que le diabète, le cancer ou les maladies cardiaques, ainsi que de solitude et de dépendance. Nous pensons que le secteur privé a un rôle à jouer en fournissant des produits et des services qui répondent à ces nouveaux défis.</p> <p>Dans le cadre thématique de la longévité, nous identifions les entreprises qui œuvrent à l'augmentation de la longévité par une vie plus facile, plus saine, et plus heureuse.</p> <p>Plus facile : les personnes âgées sont à la recherche de solutions efficaces pour leur faciliter la vie, tant à la maison qu'en déplacement. Par conséquent, la maison intelligente, les soins autonomes, les services à domicile et le confort personnel aident les personnes âgées à rester indépendantes plus longtemps, à jouir d'une vie plus autonome et à contribuer à leur bien-être général.</p> <p>Plus saine : on a gagné près de 6 ans d'espérance de vie en bonne santé grâce à une prise de conscience croissante des bienfaits de la nutrition et de l'activité physique, ainsi qu'aux progrès des solutions médicales en matière de diagnostic, de suivi et de traitement. Ces trois aspects essentiels sont des priorités absolues de l'OMS et des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) afin de prévenir tout type de maladie.</p> <p>Plus heureuse : les seniors ont réussi l'équation magique qui combine temps libre et revenu disponible grâce à une meilleure santé. Les seniors sont également très connectés : 70 % des seniors américains et 50 % des seniors</p>

	<p>européens utilisent l'internet, principalement pour communiquer avec leurs proches et les membres de leur famille. Les technologies et les entreprises de loisirs traditionnelles fournissent toutes deux des services qui renforcent l'inclusion sociale des personnes âgées, ce qui est une recommandation de l'OMS pour un vieillissement en bonne santé.</p> <p>Nous pensons qu'une population en meilleure santé est essentielle pour le développement de chaque économie, en particulier dans les pays développés où le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté de manière significative et constitue actuellement un facteur clé de la demande de consommation mondiale. L'amélioration de la santé de la population est également un défi social majeur, car la population âgée, en augmentation, souffre de problèmes de santé.</p>
Become	L'univers investissable est composé d'une liste d'entreprises qui ont rempli avec succès notre cadre thématique, une sélection d'entreprises qui soutiennent le bien-être des enfants et qui ont un impact positif sur leur vie. En ce sens, toutes les entreprises sélectionnées ont été identifiées comme fournissant des solutions (ou produits) directes et tangibles qui contribuent de manière positive à l'essentiel des enfants et/ou à leur développement.
Digit=All	<p>L'univers investissable est composé d'entreprises du monde entier qui contribuent à la révolution technologique. Cette révolution se manifeste de multiples façons, et le fonds vise à capter les différentes tendances qui en découlent, telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les logiciels d'automatisation et la connectivité avancée.</p> <p>Ce comportement est un fonds à haute conviction, ce qui signifie qu'il est géré sur la base d'une sélection rigoureuse d'un nombre limité d'actions, couvrant toutes les capitalisations boursières. La sélection des titres repose sur deux piliers : la sélection thématique et l'analyse fondamentale.</p> <p>Les entreprises sont sélectionnées en fonction de leur exposition au chiffre d'affaires lié à une ou plusieurs tendances technologiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Modernisation du cloud : Progrès dans les technologies cloud permettant une infrastructure plus flexible et rentable. ● Cybersécurité : Technologies et pratiques destinées à protéger les systèmes informatiques, les réseaux et les données contre les attaques numériques. ● Appareils nouvelle génération : Technologies avancées intégrant des innovations telles que l'intelligence artificielle, la 5G et la réalité augmentée afin d'améliorer les performances, la connectivité fluide et l'expérience utilisateur. ● Évolution du silicium : Avancées technologiques dans le domaine des semi-conducteurs, de plus en plus essentiels au fonctionnement des technologies de nouvelle génération. ● Connectivité du futur : Technologies ultra-rapides à faible latence comme la 5G et le Wi-Fi 6, qui façonnent l'avenir de la connectivité internet. ● Technologie verte : Technologies visant à réduire l'impact environnemental en améliorant l'efficacité énergétique, en soutenant les énergies renouvelables, en assurant une gestion durable des ressources et en diminuant les émissions de carbone. ● Logiciels d'automatisation : Solutions logicielles qui rationalisent et automatisent les tâches et processus répétitifs, améliorant ainsi l'efficacité, la précision et la productivité au sein des entreprises. ● IA et Données : Innovations dans les technologies d'intelligence artificielle et les solutions basées sur les données.
Move	Le cadre thématique de la mobilité future intègre naturellement des critères environnementaux portant sur certains aspects tels que la pollution de l'air, l'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique et les énergies alternatives, tandis que l'analyse ESG intègre les trois critères : environnemental, social et de gouvernance.
Re>New	<p>Dans le cadre thématique de l'économie circulaire, en raison de la nature du processus d'investissement, tous les émetteurs sélectionnés pour l'investissement ont été soumis à l'évaluation du cadre de l'économie circulaire. À cette fin, toutes les entreprises sélectionnées ont été identifiées comme fournissant des solutions directes et tangibles pour aborder la transition vers l'économie circulaire.</p> <p>L'évaluation de l'économie circulaire permet de créer un univers investissable composé à la fois de facilitateurs et de transformateurs. La manière dont les entreprises de cet univers soutiennent la transition vers une économie circulaire est essentielle pour leur stratégie, leur croissance et leur rentabilité.</p>
Wo=Men	<p>Dans le cadre thématique de l'égalité entre hommes et femmes, les facteurs sociaux sont pris en compte pour identifier les entreprises les mieux positionnées qui contribuent à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de la direction et du personnel, à l'égalité des rémunérations et à un engagement et une transparence accrues.</p> <p>La stratégie vise à contribuer à un meilleur équilibre entre les entreprises et les organes de gouvernance par l'intégration de facteurs ESG, en mettant l'accent sur les aspects sociaux mondiaux.</p>
Climate Action	Dans le cadre thématique du changement climatique, les facteurs environnementaux sont pris en compte pour identifier les entreprises les mieux placées pour apporter des solutions aux défis du changement climatique grâce à des technologies, des produits et des services d'atténuation et d'adaptation, ainsi que les entreprises qui seront en mesure de tirer parti de la transition énergétique.
Global Health Care	<p>La stratégie Global Health Care vise à contribuer à la lutte contre le cancer par l'intégration de facteurs ESG, en mettant l'accent sur les aspects sociaux mondiaux. À cette fin, la stratégie vise à investir dans une gamme mondiale d'entreprises qui font la différence pour les patients atteints de cancer. La stratégie investira dans des entreprises de toutes tailles qui s'efforcent d'améliorer la recherche, le diagnostic, le profilage et le traitement de tous les cancers.</p> <p>Selon l'OMS, le cancer est la deuxième cause de mortalité dans le monde et est responsable d'environ 9,6 millions de décès en 2018. Dans le monde, environ un décès sur six est dû au cancer. En 2017, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution Prévention et lutte contre le cancer par une approche intégrée (WHA70.12) exhorté les gouvernements et l'OMS à accélérer les mesures pour atteindre les objectifs spécifiés dans le Plan d'action mondial et le Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 afin de réduire la mortalité prémature due au cancer. Parmi les piliers, ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre d'un diagnostic, d'un dépistage et d'un traitement précoce.</p>
Water=Well	Dans le cadre thématique Water=Well, les facteurs environnementaux sont pris en compte pour identifier les entreprises les mieux positionnées qui contribuent à l'accès des citoyens et des entreprises à une eau répondant à leurs besoins de consommation (analyse, filtration et purification de l'eau, audit et certification des stations d'épuration, etc.), fournissent des solutions pour concevoir des infrastructures de gestion et d'optimisation des flux, fournissent des services de transport et de stockage de l'eau, développent des solutions pour permettre une production et une utilisation plus efficaces de l'eau.

3.4 Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte dans le(s) fonds ?

Candriam estime que les opportunités et les risques d'investissement ne peuvent être pleinement évalués à l'aide des seuls indicateurs financiers traditionnels. Nous pensons que la prise en compte des critères ESG est une source de valeur à long terme et d'atténuation des risques qui ne peut pas être entièrement prise en compte par l'analyse financière traditionnelle. À cette fin, notre cadre ESG évalue les risques et les opportunités de créer de la valeur en intégrant les facteurs de durabilité des activités commerciales et de la gestion des parties prenantes dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière.

L'analyse des activités commerciales évalue l'exposition de l'entreprise (services/produits, zones de production, segments de marché, etc.) aux principaux défis du développement durable. Ces défis sont des tendances à long terme susceptibles d'influencer considérablement l'environnement économique dans lequel les entreprises opèrent et de déterminer les défis futurs du marché ainsi que les opportunités de croissance à long terme. Candriam a identifié cinq défis majeurs, dont le changement climatique.

L'analyse des parties prenantes évalue la capacité d'une entreprise à intégrer leurs intérêts dans sa stratégie à long terme, dans la mesure où ils constituent une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise. Ces six catégories de parties prenantes sont les investisseurs, les salariés, les clients, les fournisseurs, la société et l'environnement.

À cette fin, nous évaluons les risques et les opportunités liés au changement climatique dans le cadre de nos activités commerciales et de nos parties prenantes. Dans cette approche descendante, nous évaluons l'exposition du modèle économique d'une entreprise au changement climatique par le biais de l'analyse des activités de l'entreprise. À l'inverse, dans l'approche de l'analyse des parties prenantes, nous évaluons la manière dont une organisation opère dans son environnement naturel pour mener ses activités.

En outre, nous appliquons une analyse fondée sur les normes et les activités controversées afin d'exclure les entreprises susceptibles de présenter un risque élevé en raison de leur violation des lois internationales et de leurs activités non durables. Dans l'analyse basée sur les normes, nous déterminons si les entreprises respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies, y compris le respect des normes environnementales.

Enfin, nous pensons qu'investir dans des entreprises fortement exposées aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles n'est pas compatible avec les efforts de transition énergétique et représente un risque financier en termes d'actifs échoués. À cette fin, nous appliquons des seuils d'exclusion basés sur les revenus de l'émetteur pour ces activités.

Pour plus d'informations sur le cadre ESG propriétaire de Candriam, voir la définition de l'investissement durable de Candriam au titre du SFDR :

[Définition de l'investissement durable | Candriam](#)

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG du gestionnaire de fonds/de la société de gestion de fonds (comment l'univers d'investissement est-il construit, quelle échelle de notation est utilisée, etc.)

Pour plus d'informations sur la méthodologie ESG par cadre thématique, veuillez vous référer au tableau ci-dessous :

Fonds	Méthodologie ESG par cadre thématique
Innov=Eat	Notre approche thématique priviliege la sélection d'entreprises proposant des solutions qui satisfont les besoins alimentaires d'une population croissante, avec la même quantité de terres disponibles, avec une main-d'œuvre active en diminution et en étant confrontée au changement climatique.

	<p>Les entreprises susceptibles de faire l'objet d'investissements et de contribuer positivement à ces défis sont analysées sous deux angles : d'une part, l'efficacité du processus de production et, d'autre part, les aliments sains et nutritifs. Au sein de chaque pilier, nous nous concentrerons sur les sous-catégories qui présentent une croissance future prometteuse. Pour le pilier "efficacité" il s'agit notamment de l'agriculture de précision, de la logistique verte, de la réduction des déchets et de l'agriculture urbaine. Pour le pilier "santé", il s'agit notamment des aliments biologiques, des protéines alternatives, de la sécurité alimentaire et des compléments alimentaires.</p> <p>Nous avons classé les entreprises du pilier "efficacité" dans des sous-catégories telles que AgriTech, irrigation intelligente, traitement des maladies, et logistique et emballages verts. Le pilier "santé" comporte deux autres sous-catégories : les aliments nutritifs et la sécurité alimentaire.</p> <p>Nous excluons également les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de la production de viande de ruminants, car il s'agit de l'un des secteurs les plus polluants de l'industrie alimentaire. Nous excluons toutes les entreprises actives dans la fabrication d'insecticides, de fongicides et d'herbicides, ainsi que les principaux acteurs du secteur des engrains chimiques (cfr. De la ferme à la fourchette). Le fonds peut inclure des entreprises associées à des organismes génétiquement modifiés, mais il doit exister une politique responsable et des preuves d'une pratique de R&D solide et responsable. Enfin, nous analysons si l'entreprise a procédé à des rappels de produits. S'il y en a eu, il doit y avoir une solution claire et une action de suivi pour traiter, atténuer et prévenir les récidives.</p> <p>Le fonds investit dans un portefeuille d'entreprises dont la part moyenne pondérée du chiffre d'affaires est supérieure à 30 % et provient d'activités visant à contribuer à une production alimentaire durable et/ou plus saine.</p> <p>Les entreprises éligibles doivent avoir une exposition individuelle aux activités mentionnées ci-dessus d'au moins 10 % en terme de revenus ou de capex ou de orderbook.</p>
Be=Long	<p>Notre approche thématique privilégie la sélection d'entreprises proposant des solutions pour profiter pleinement de l'allongement de l'espérance de vie dans les pays développés et prévenir les problèmes de santé. Les analyses menées au cours de cette phase sont le résultat de synergies importantes entre les analystes ESG et l'équipe d'investissement. Le cadre de longévité n'est pas seulement au cœur de la stratégie thématique, il est aussi le point de départ du processus. Tous les émetteurs doivent passer cette étape avec succès, sinon ils sont exclus.</p> <p>Le cadre thématique cherche à saisir les opportunités dans les entreprises pour lesquelles au moins l'un des sous-thèmes (plus facile, plus saine, plus heureuse) est au cœur du modèle de croissance. Nos analystes financiers déterminent le niveau de revenus de chaque entreprise en fonction de nos thèmes prédéfinis.</p> <p>Les entreprises qui n'affichent pas une forte exposition à ce thème par le biais de leurs revenus sont automatiquement exclues. Inversement, les entreprises identifiées comme contribuant fortement à un vieillissement en bonne santé par le biais de l'allongement de l'espérance de vie plus facile, plus saine, ou plus heureuse font ensuite l'objet d'une analyse ESG, qui est intégrée à l'analyse financière fondamentale.</p>
Become	<p>Le cadre thématique vise à investir dans des entreprises contribuant à répondre aux besoins essentiels des enfants ou à leur développement sur la base de l'analyse Candriam. Les entreprises qui composent notre univers d'investissement doivent avoir une exposition ou une portée pertinente dans un ou plusieurs des sous-thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoins essentiels (eau, nutrition, assainissement, soins de santé, logement, aide à la famille) • Développement (éducation, inclusion financière, infrastructure, sécurité, sports et loisirs) <p>L'équipe ESG surveille attentivement les controverses liées aux enfants dans tous les secteurs et toutes les activités, et plus particulièrement dans les secteurs sensibles suivants : substituts du lait maternel, produits malsains, marketing agressif.</p> <p>Le compartiment vise à investir dans des entreprises dont la part moyenne pondérée du chiffre d'affaires est d'au moins 30 % liée à des activités commerciales contribuant à la fourniture de services essentiels (eau potable, assainissement, soins de santé, consommation alimentaire) et/ou à la fourniture de produits ou services soutenant le développement des enfants (éducation, inclusion financière, sports et loisirs, etc.).</p> <p>Les entreprises éligibles doivent présenter une exposition individuelle d'au moins 10 % aux activités mentionnées ci-dessus, mesurée sur la base du chiffre d'affaires, des investissements en capital (CapEx) ou du carnet de commandes.</p>
Move	<p>La stratégie applique une approche d'investissement thématique qui cherche à sélectionner des sociétés exposées à un ou plusieurs éléments de base définis ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilité propre : fabricants de véhicules électriques, fabricants de batteries, scooters électriques, énergies alternatives, transports publics, contrôle des émissions • Mobilité sûre : conduite autonome, systèmes avancés d'aide à la conduite, connectivité des véhicules, systèmes de circulation de nouvelle génération • Mobilité intelligente : économie partagée, travail à domicile, centres de données/5G, réalité augmentée et virtuelle, apprentissage en ligne, cybersécurité, métavers <p>Les entreprises éligibles doivent avoir une exposition individuelle aux activités liées à une mobilité future plus propre, plus sûre et plus intelligente, d'au moins 10 % en termes de revenus ou de capex ou de orderbook.</p>
Re>New	<p>Le cadre de la circularité intègre trois piliers sur lesquels chaque entreprise que nous analysons reçoit une note qui peut aller de 0 (extrêmement faible) à 10 (remarquable), tandis que 5 représente la moyenne de l'industrie. Les entreprises dont le score est inférieur à 5 sont exclues de l'univers d'investissement. Les piliers sont détaillés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engagement circulaire : examine la manière dont l'entreprise soutient ses engagements circulaires par le biais de sa stratégie d'entreprise, de l'affectation des ressources et de l'orientation de la gestion • Résultats circulaires : évalue le type de circularité de l'entreprise (contribution à l'utilisation de moins de matériaux vierges dans les processus de production, contribution à la collecte, au tri, au traitement et au recyclage des déchets, contribution à l'augmentation de la durée de vie utile des produits et contribution à des formes alternatives de propriété qui réduisent la production de nouveaux produits) • Momentum circulaire : inclut la tendance de l'entreprise vers la circularité et la manière dont elle contribuera au développement d'une économie circulaire dans un avenir proche
Wo=Men	<p>La stratégie applique une approche d'investissement thématique qui se concentre sur les aspects sociaux, plus particulièrement sur l'égalité des sexes. L'intégration des critères ESG est au cœur du cadre thématique de l'égalité des sexes et de l'analyse ESG. Plus précisément, le cadre thématique sur l'égalité entre les hommes et les femmes intègre</p>

	<p>naturellement des critères sociaux, tandis que l'analyse ESG intègre les trois critères : environnemental, social et de gouvernance.</p>
Climate Action	<ul style="list-style-type: none"> Action pour le climat : notre approche thématique priviliege la sélection d'entreprises proposant des solutions pour lutter contre le changement climatique par le biais de technologies, de produits et de services d'atténuation et d'adaptation. Les analyses menées au cours de cette phase sont le résultat de synergies importantes entre les analystes ESG et l'équipe d'investissement. Le cadre sur le changement climatique n'est pas seulement au cœur de la stratégie thématique, il est aussi le point de départ du processus. Tous les émetteurs doivent passer cette étape avec succès, sinon ils sont exclus. Atténuation : notre cadre regroupe ces types de solutions en trois catégories : 1) les énergies alternatives telles que l'énergie éolienne et l'énergie solaire ; 2) le stockage de l'énergie, comme les batteries des véhicules électriques, et 3) l'efficacité énergétique, comme l'isolation et/ou la technologie des enzymes, qui peuvent contribuer à atténuer les causes du changement climatique et à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Adaptation : concerne les solutions qui permettent de s'adapter aux conséquences négatives du changement climatique et de la pollution. Il s'agit notamment de la gestion des eaux de crue, de la gestion des déchets, de la lutte contre la pollution de l'air ou du recyclage des produits et des matériaux. <p>Le cadre thématique cherche à saisir les opportunités offertes par les entreprises pour lesquelles l'apport de solutions au changement climatique est au cœur de la croissance. Nos analystes ESG et financiers déterminent le niveau de revenus de chaque entreprise en fonction de nos catégories prédefinies. Les entreprises peuvent fournir à la fois des solutions d'atténuation et d'adaptation, mais elles seront classées dans la catégorie qui représente la plus grande partie de leurs revenus.</p> <p>Compte tenu des revenus respectifs de l'entreprise notée et liée aux (sous-)thèmes de l'action climatique, nous classons cette entreprise comme un acteur contribuant fortement au changement climatique par le biais de solutions d'atténuation. Notre approche est une stratégie tournée vers l'avenir. Elle ne se limite pas à la situation actuelle d'une entreprise, comme illustré ci-dessus, mais prend également en compte les investissements en R&D de l'entreprise et les développements futurs en matière de solutions au changement climatique.</p> <p>Les entreprises qui n'affichent pas une forte exposition à ce thème par le biais de leurs revenus sont automatiquement exclues. Inversement, les entreprises identifiées comme contribuant fortement au changement climatique par des technologies, des produits et des services d'atténuation ou d'adaptation font ensuite l'objet d'une analyse ESG, qui est intégrée à l'analyse financière fondamentale.</p> <p>Les entreprises éligibles doivent avoir une exposition individuelle aux activités liées à l'atténuation des causes du changement climatique et/ou à l'adaptation aux conséquences négatives du changement climatique, d'au moins 10 % en termes de revenus ou de capex ou de orderbook.</p>
Global Health Care	<p>La stratégie Global Health Care vise à contribuer à la lutte contre le cancer par l'intégration de facteurs ESG, en mettant l'accent sur les aspects sociaux mondiaux. À cette fin, la stratégie vise à investir dans une gamme mondiale d'entreprises qui font la différence pour les patients atteints de cancer. La stratégie investit dans des entreprises de toutes tailles qui s'efforcent d'améliorer la recherche, le diagnostic/le dépistage, le profilage et le traitement de tous les cancers.</p> <p>Parmi les piliers, l'OMS a souligné l'importance de la mise en œuvre d'un diagnostic/dépistage, d'un profilage et d'un traitement précoce. En outre, nous investissons également dans des entreprises offrant des équipements de recherche de soutien afin de permettre de réaliser des progrès sur tous les fronts.</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic/dépistage : lorsqu'il est identifié à un stade précoce, le cancer a plus de chances de répondre à des traitements efficaces, ce qui se traduit par une plus grande probabilité de survie, une morbidité moindre et un traitement moins coûteux. Le British Medical Journal a publié en 2019 un article intitulé : "Cancer survival data emphasis the importance of early detection" ("Les données sur la survie au cancer soulignent l'importance du dépistage précoce", BMJ, publié le 25 janvier 2019), fournissant des données britanniques récentes montrant l'importance de la détection précoce dans les tumeurs multiples. Dans plusieurs grands types de cancer, la différence entre une détection précoce et une détection tardive est spectaculaire : dans le cas du cancer colorectal, le taux de survie à un an est de 97,7 % si le cancer est détecté au stade 1 (localisé), mais il tombe à 43,9 % seulement lorsqu'il est détecté au stade 4 (métastatique). Dans le cas du cancer du poumon, il passe de 87,3 % à 18,7 %. Profilage : vise à identifier les moteurs moléculaires du cancer, ce qui permet : <ul style="list-style-type: none"> D'identifier les facteurs déterminants de la tumeur d'un patient, afin de déterminer les traitements les plus appropriés. De comprendre la base moléculaire de différents cancers, ce qui constitue une information cruciale dans la recherche de nouveaux traitements. D'identifier les facteurs de risque chez les personnes, en particulier chez les personnes ayant des antécédents familiaux de cancer, afin de mettre en place des mesures préventives. Traitements : chaque type de cancer nécessite un traitement spécifique comprenant une ou plusieurs modalités telles que la chirurgie, la radiothérapie et les médicaments. Il est donc essentiel de promouvoir le développement d'un large éventail de traitements en investissant dans les technologies médicales et les entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques. <p>C'est pourquoi cette stratégie se concentre sur les entreprises qui développent activement des produits et des solutions pour ces piliers.</p> <p>En outre, le portefeuille est limité au secteur des soins de santé, avec une limite d'écart sectoriel de 10 %. Cet écart permet d'inclure les entreprises technologiques qui, par exemple, fournissent des logiciels pour l'analyse d'images médicales, le big data et l'analyse des données des patients, etc.</p> <p>Afin d'identifier les entreprises, une première sélection est effectuée pour déterminer l'univers des entreprises impliquées dans les soins de santé mondiaux. Ces données sont basées sur plusieurs sources de données indépendantes et sur l'intelligence artificielle. Cette première sélection est appliquée à toutes les sociétés cotées dont la capitalisation est supérieure à 100 millions de dollars (environ 25 000 sociétés, y compris l'indice MSCI World) et aboutit à un univers d'environ 300 sociétés ayant une exposition aux services mondiaux de santé.</p> <p>Cette liste est réduite sur la base d'une évaluation initiale de l'exposition du site Global Health Care et de l'impact potentiel des produits sur les patients atteints de cancer. Dans l'éligibilité à l'univers restreint, nous plaçons le patient au centre des préoccupations et toute entreprise qui apporte une contribution significative à l'amélioration de la vie des patients atteints</p>

	<p>de cancer est prise en considération. Dans cette évaluation, nous prenons en compte les produits qui génèrent actuellement des revenus, mais aussi ceux qui sont en cours de développement.</p> <p>Dans le cadre thématique services mondiaux de santé, nous évaluons les trois piliers suivants, qui couvrent les aspects sociaux et de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des données cliniques et scientifiques : degré d'exposition aux soins de santé mondiaux, qualité des données cliniques publiques, composition du pipeline de produits, développement de solutions innovantes. • Impact sur le patient et les besoins médicaux : besoins non satisfaits couverts par le site Global Health Care (avantages cliniques significatifs pour les patients, indication à forte prévalence, indication pour laquelle les traitements disponibles sont limités), niveau de différenciation par rapport aux produits actuellement sur le marché ou en cours de développement, potentiel technologique et applicabilité dans plusieurs indications/types de cancer. • Historique de l'entreprise et de sa gestion : stratégie de développement commercial réussie (développement de produits en interne, octroi de licences et acquisitions), stratégie de développement commercial (nombre et délai d'approbation du produit par les agences réglementaires), mise en œuvre par la direction d'une stratégie de développement/commerciale cohérente, équipe de direction stable, degré de communication et de transparence, expérience antérieure de la direction (développement et commercialisation réussis de produits dans le passé). <p>Ces piliers sont évalués à l'aide d'un système de notation à trois options : 0, 1 et 2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une note maximale de 2 est attribuée lorsqu'une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus (ou des caractéristiques similaires) sont remplies. • Une note minimale de 0 est attribuée lorsqu'aucune des caractéristiques décrites ci-dessus (ou d'autres caractéristiques similaires) n'est remplie. • Les positions neutres ont été notées 1, lorsqu'il n'y avait pas suffisamment d'informations pour justifier une notation négative ou positive et/ou lorsqu'aucune évaluation détaillée n'a été réalisée en raison d'une position convaincante pour les deux autres piliers évalués (par exemple, pas d'évaluation approfondie de l'exécution de la gestion lorsque la qualité des données et l'impact sur le patient sont clairement négatifs ou positifs). <p>Nous attribuons à chaque entreprise un "score global de soins de santé" basé sur ces trois piliers. Les entreprises ayant un score inférieur à 1 ne sont pas éligibles.</p> <p>Seules les entreprises dont les produits font une différence significative pour les patients atteints de cancer et qui satisfont aux filtres initiaux fondés sur des critères financiers, de gestion et de produit sont incluses (environ 150 entreprises à titre indicatif). Les entreprises qui n'affichent pas une forte exposition à ce thème par le biais de leurs revenus et de leurs revenus futurs sont automatiquement exclues.</p>
Cure	<p>Le fonds Belfius Cure, en tant que fonds nourricier, vise à reproduire la même stratégie que le fonds maître Candriam Equities L Oncology Impact.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'intégration des critères ESG, veuillez vous référer à la section ci-dessus relative au fonds Global Health Care, qui suit la même méthodologie ESG que le fonds maître Candriam Equities L Oncology Impact.</p>
Water=Well	<p>Le cadre des solutions pour l'eau intègre les critères ESG par le biais d'une approche descendante et ascendante. L'approche descendante se concentre sur le traitement de l'eau par l'analyse, la filtration et l'audit ; l'approvisionnement en eau par l'infrastructure et l'efficacité ; la protection de l'eau par une agriculture intelligente et la résilience aux conditions météorologiques extrêmes. L'approche ascendante met l'accent sur la gouvernance et la stratégie de gestion de l'eau, la mesure des risques et le suivi des résultats et des progrès. En outre, une analyse thématique approfondie évalue les entreprises tout au long de la chaîne de valeur de l'eau, y compris le traitement, l'approvisionnement et la protection de l'eau, en utilisant une taxonomie propriétaire pour évaluer l'exposition des revenus et la corrélation avec le thème.</p>

Le cadre d'analyse ESG prospectif de Candriam comprend cinq dimensions structurées comme suit :

Deux dimensions de filtrage négatif :

1. Analyse des activités controversées

L'exposition d'une entreprise aux activités controversées est évaluée en fonction de plusieurs paramètres couvrant les variables suivantes :

- **Type d'implication** : le type d'implication (directe ou indirecte) est pris en compte pour chaque entreprise évaluée (propriétaires et exploitants, fabricants et producteurs, détaillants et fournisseurs, fournisseurs de produits ou fournisseurs de services de soutien, etc.)
- **Degré d'implication** : Cette démarche est fondée sur une approche en termes de niveau d'implication et appliquée à tous les types d'activités controversées. Les capacités de production ou les revenus issus de ces activités sont généralement utilisés comme indicateurs clés.
- **Politique responsable** : Outre le type et le degré d'implication, il est important d'examiner comment l'entreprise aborde et perçoit ses activités potentiellement controversées. Par conséquent, la présence (ou l'absence) d'une politique responsable appropriée et ciblée est

essentielle à l'objectif de cette analyse. Ce type de politique reconnaît l'implication de l'entreprise dans une activité controversée, mais aussi l'existence de systèmes et de pratiques visant à garantir que l'activité est menée de manière responsable.

Les seuils d'exclusion pour l'exposition aux activités controversées sont présentés dans les tableaux ci-dessous, séparément pour Belfius Equities Be=Long qui suit la politique d'exclusion de niveau 2a, et d'autres stratégies thématiques dans le cadre du présent Code de Transparence :

		Politique d'exclusion niveau 2A¹ Conforme aux exclusions du Référentiel pour la Transition Climatique (CTB) ²	Niveau 3 Exclusions ISR¹ Conforme aux exclusions du Référentiel Aligné sur l'Accord de Paris (PAB) ³
Exclusion des activités commerciales controversées :			
Armements controversés	Interdits par des conventions internationales ou des réglementations locales	<ul style="list-style-type: none"> Toute implication dans : Mines terrestres anti-personnel ; bombes à fragmentation ; uranium appauvri ; armes chimiques ; armes biologiques ; phosphore blanc ; lasers aveuglants et fragments indétectables² 	
	Armes nucléaires	<ul style="list-style-type: none"> Toute implication dans les armes nucléaires 	
Charbon		<ul style="list-style-type: none"> Entreprises impliquées dans l'extraction de charbon thermique (> 0 % de revenus) Entreprises ayant des plans d'expansion (nouveaux projets) dans l'extraction de charbon ou la production d'électricité à base de charbon 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises directement impliquées dans l'extraction de charbon (> 0 % de revenus)³ Entreprises générant plus de 1 % de leurs revenus de la chaîne de valeur du charbon thermique (y compris l'extraction et les produits et services associés)³ Entreprises générant plus de 5 % de leurs revenus de la chaîne de valeur du charbon thermique, y compris la production d'électricité à base de charbon⁴ Entreprises ayant des projets d'expansion (nouveaux projets) dans l'extraction de charbon ou la production d'électricité à base de charbon Entreprises ayant une capacité de production d'électricité à base de charbon supérieure à 5 GW
Tabac		<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 5 % des revenus Production : Toute participation² 	
Armements conventionnels		<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 10 % du chiffre d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 3 % du chiffre d'affaires
Activités des entreprises dans un régime oppressif			<ul style="list-style-type: none"> Seuil de revenus de 10 % (à moins qu'une suspension des activités ou un projet de sortie du pays n'ait été annoncé)⁴ Engagement déclenché pour certaines entreprises sélectionnées dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 10%
Contenu pour adultes			<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 5 % du chiffre d'affaires
Alcool			<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 10 % du chiffre d'affaires
Expérimentation sur les animaux			<ul style="list-style-type: none"> Pas de politique responsable ni d'obligation légale de test
Jeux de hasard	<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 10 % du chiffre d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 5 % du chiffre d'affaires 	
OGM			<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 10 % du chiffre d'affaires
Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises ayant de nouveaux projets basés sur le charbon ou le nucléaire 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises ayant de nouveaux projets basés sur le charbon ou le nucléaire 	

	<ul style="list-style-type: none"> Intensité carbone supérieure à 279gCO2/kWh 	<ul style="list-style-type: none"> Intensité carbone supérieure à 279gCO2/kWh Revenus provenant de sources de production d'électricité avec une intensité carbone supérieure à 100 gCO2e/kWh³
Électricité nucléaire	<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 30 % du chiffre d'affaires⁵ <p>Pétrole et gaz non conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises impliquées dans l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (gaz de schiste, pétrole de schiste, sables bitumineux, forages en Arctique⁵, forages en eaux profondes, pétrole extra-lourd) <p>Pétrole et gaz conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises impliquées dans l'extraction de pétrole et de gaz conventionnels (revenus > 0 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Seuil de 30 % du chiffre d'affaires⁶ <p>Pétrole et gaz non conventionnels et conventionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent de l'extraction ou du raffinage de pétrole et de gaz conventionnels ou non conventionnels, ainsi que du transport par oléoducs et pipelines. Entreprises dont plus de 25 % des revenus proviennent d'activités liées au pétrole et au gaz, telles que la fourniture de produits ou de services de soutien, la pétrochimie, les équipements, le transport par gazoducs, ainsi que la distribution et la vente de produits pétroliers. Entreprises ayant des projets d'expansion ou d'exploration de nouveaux gisements de pétrole et de gaz conventionnels ou non conventionnels. Entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'exploration, de l'extraction, du raffinage ou de la distribution de pétrole³. Entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de l'exploration, de l'extraction, du raffinage ou de la distribution de gaz³.
Pétrole et gaz	<p>Sauf si (les deux conditions doivent être remplies) :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'entreprise consacre plus de 20 % de ses dépenses en capital à l'énergie renouvelable ET, L'entreprise n'exploré ni ne développe de nouveaux projets pétroliers et gaziers. 	
Huile de palme	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs et distributeurs du secteur qui ne sont pas membres de la RSPO⁸ 	<p>Producteurs/distributeurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> Génèrent plus de 1 % de leurs revenus à partir de l'huile de palme, sauf si : <ul style="list-style-type: none"> Ils sont membres de la RSPO ; OU 50 % de leur huile de palme est certifiée RSPO ET ils ont une politique de déforestation <p>Acheteurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne sont pas membres de la RSPO et dont les revenus dépendent à plus de 5 % de l'huile de palme, dont moins de 50 % est de l'huile de palme certifiée RSPO, et qui n'ont pas de politique de déforestation
Soja	<ul style="list-style-type: none"> Producteurs et distributeurs du secteur qui ne sont pas membres de la RTRS⁹ 	
Exclusions normatives	Liste rouge de Candriam : Entreprises ayant une ou plusieurs évaluations rouges dans des domaines couverts par les normes ou conventions pertinentes, y compris les piliers du Pacte mondial des Nations Unies (UNG) ¹⁰ et les Principes directeurs de l'OCDE ¹¹ à l'intention des entreprises multinationales ^{2,12}	

¹ Les politiques d'exclusion de Candriam sont soumises aux contraintes inhérentes à la disponibilité des données ESG et aux méthodologies de données sous-jacentes. Les seuils sont analysés et appliqués sur la base du principe de meilleurs efforts.

² Le seuil est aligné sur le Climate Transition Benchmark (CTB) conformément à l'article 12(1)(a)-(c) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission.

³ Le seuil est conforme au référentiel aligné sur l'Accord de Paris (PAB), conformément à l'article 12 du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission. S'agissant des obligations vertes, la conformité aux critères du PAB est évaluée au niveau de l'affectation des produits de l'émission.

⁴ Certaines exceptions peuvent s'appliquer.

- ⁵ Le seuil s'applique si l'intensité carbone n'est pas disponible.
⁶ Le seuil s'applique indépendamment de l'intensité carbone.
⁷ Couverture géographique de l'Arctique (APAC).
⁸ RSPO : Table ronde sur l'huile de palme durable (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*).
⁹ RTRS: Table ronde sur le soja responsable (*Roundtable on Responsible Soy*)
¹⁰ UNGC : Pacte Mondial des Nations Unies (*United Nations Global Compact*).
¹¹ Les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
¹² Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Déclaration universelle des droits de l'homme figurent parmi les références internationales intégrées à l'analyse normative.

Pour les produits Belfius Equities Water=Well, Equities Be=Come, Equities Climate, Equities Cure, Equities Innov=Eat, Equities Move, Equities Re=New, Equities Wo=Men, la politique d'exclusion ISR de niveau 3 s'applique.

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion de Candriam, qui peut être consultée sur son site web :

Politique d'exclusion - Candriam

Veuillez noter que les exclusions ci-dessus s'appliquent aux niveaux de la politique d'exclusion de Candriam qui sont applicables à chaque fonds respectif. En outre, Candriam s'assure que tous les fonds sous le label Towards Sustainability respectent pleinement les derniers critères d'exclusion des entreprises et des États décrits dans les normes de qualité, disponibles sur le site web : [Norme de qualité Vers le développement durable](#). Le respect de ces exigences en matière de labels est étroitement contrôlé par Candriam.

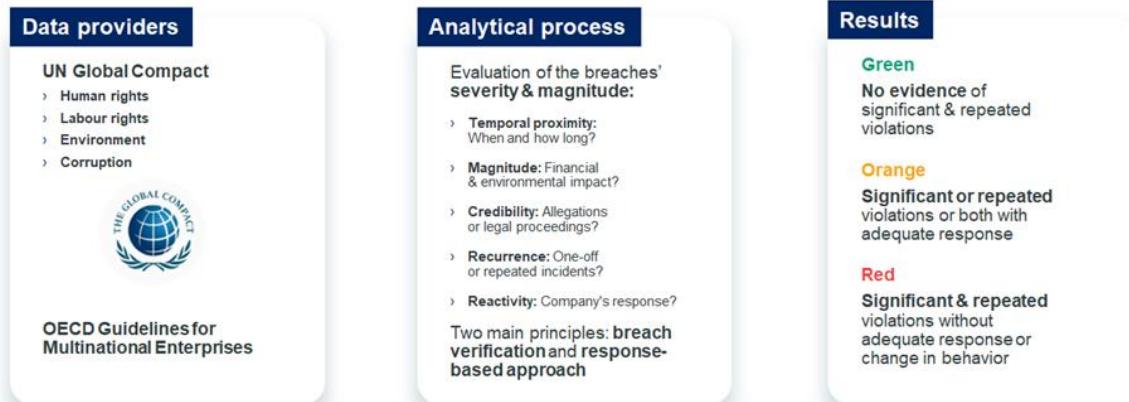
2. Filtrage Normatif

L'analyse fondée sur les normes détermine si une entreprise respecte les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans chacune des grandes catégories : Droits de l'Homme (HR), Droits du Travail (L), Environnement (ENV) et Lutte contre la Corruption (COR). De plus, Candriam évalue si l'entreprise enfreint les principes des Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme font également partie des références internationales intégrées à l'analyse normative et au cadre d'analyse ESG de Candriam.

Candriam exclut les entreprises ayant obtenu une ou plusieurs notations rouges dans des domaines couverts par les normes ou conventions pertinentes, y compris les piliers du Pacte mondial des Nations Unies et les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ensemble désignés sous le nom de « liste rouge » de Candriam.

L'accent est mis sur la réaction de l'entreprise lorsqu'un incident survient. Une entreprise qui prend des mesures positives et responsables afin d'éviter toute récidive est évaluée plus favorablement qu'une entreprise qui ne reconnaît pas sa responsabilité et/ou ne met en œuvre aucune mesure corrective.

Les violations sont codées par couleur selon chacune des grandes catégories de principes. Pour qu'un émetteur puisse passer avec succès le filtre de l'analyse fondée sur les normes, il ne doit avoir reçu aucune notation « rouge » dans les domaines couverts par l'ensemble correspondant de normes ou conventions.

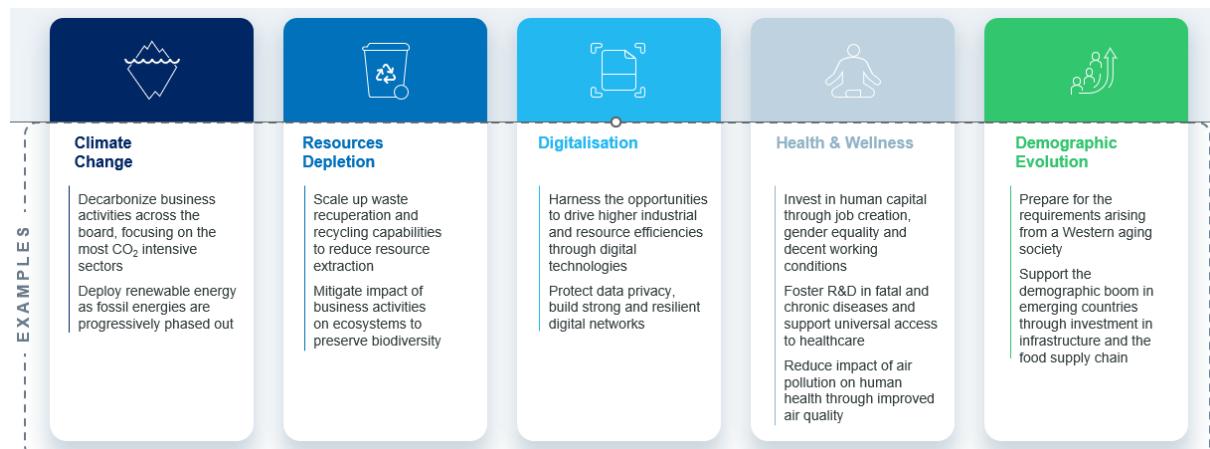


Deux dimensions de filtrage positif :

3. Analyse de l'activité économique

Les entreprises sont exposées, de par leurs activités, aux grandes tendances ESG à long terme qui peuvent fortement influencer l'environnement dans lequel elles opèrent et qui peuvent façonner leurs défis futurs sur le marché et leur croissance à long terme. À l'inverse, les activités des entreprises contribuent, positivement ou négativement, aux objectifs de durabilité.

Nous avons identifié cinq grandes tendances en matière de développement durable : changement climatique, épuisement des ressources, numérisation, santé et bien-être, évolution démographique ; elles sont analysées à l'aide du cadre propriétaire de Candriam.



Nous analysons les activités de chaque entreprise en tenant compte de l'industrie ou du secteur dans lequel elle opère, de sa situation géographique et de son modèle économique. Nous déterminons le degré d'exposition et de contribution de chaque activité économique aux cinq grands défis de développement et leur attribuons une note de 0 à +100.

Nous évaluons l'exposition d'une entreprise aux cinq défis clés du développement durable, à travers sa génération de revenus, ses actifs, ses dépenses d'investissement, etc.

Par exemple, dans le secteur minier, l'acier reçoit un score plus négatif sur "Ressources et déchets" que les métaux du groupe du platine ; tandis que dans le secteur alimentaire, les entreprises produisant des produits sains reçoivent un score plus positif que celles qui produisent de la "malbouffe".



Sur la base des conclusions de l'analyse sectorielle, toutes les expositions de l'entreprise aux principaux défis de développement durable spécifiques au secteur sont évaluées et notées. Pour chaque entreprise, le score est la moyenne pondérée des cinq défis clés en matière de développement durable, allant de 0 à +100. Un score plus faible reflète une moindre exposition de l'entreprise à ces défis majeurs.

4. Analyse des parties prenantes

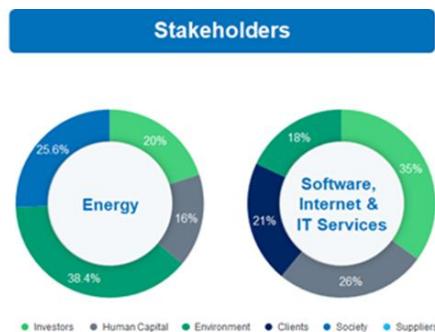
Les relations avec les parties prenantes donnent lieu à des opportunités et à des risques et sont donc déterminantes pour la valeur à long terme. La manière dont une entreprise gère ses parties prenantes, c'est-à-dire la manière dont elle prend en compte leurs intérêts à long terme dans sa stratégie et ses activités, est essentielle pour déterminer si une entreprise mène ses activités de manière durable et responsable.

Nous avons identifié six catégories de parties prenantes : Investisseurs, Environnement, Employés, Clients, Société, Fournisseurs.

Stakeholder Analysis: looking at every dimension of how businesses are run



Notre analyse intègre des évaluations de matérialité, ce qui signifie que nous déterminons la pertinence de chaque partie prenante sur la base de données qualitatives et quantitatives. En fonction de la pertinence, nous déterminons des pondérations pour chaque catégorie. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, nous accordons une grande importance à l'environnement. Dans le secteur bancaire et dans celui des logiciels, nous mettons davantage l'accent sur les investisseurs.



Au sein des grandes catégories, nous attribuons également une pondération en fonction de l'importance relative. Pour l'énergie, dans la catégorie "relations avec les employés", nous mettons l'accent sur la santé et la sécurité ; pour les services financiers, dans la catégorie "relations avec les investisseurs", nous mettons l'accent sur la gouvernance d'entreprise.

Cette analyse (filtrage positif) est appliquée à travers deux processus distincts mais interconnectés :

- Évaluation globale ESG : Tout d'abord, notre analyse permet d'évaluer la durabilité globale des émetteurs, ce qui conduit à une note ESG globale pour chaque émetteur.
- Évaluation spécifique de la contribution environnementale et sociale : Ensuite, Candriam utilise des éléments spécifiques de son cadre analytique ESG dans un processus dédié à l'évaluation des contributions aux objectifs environnementaux et/ou sociaux, ce qui conduit à un score de contribution environnementale et/ou sociale pour chaque émetteur.

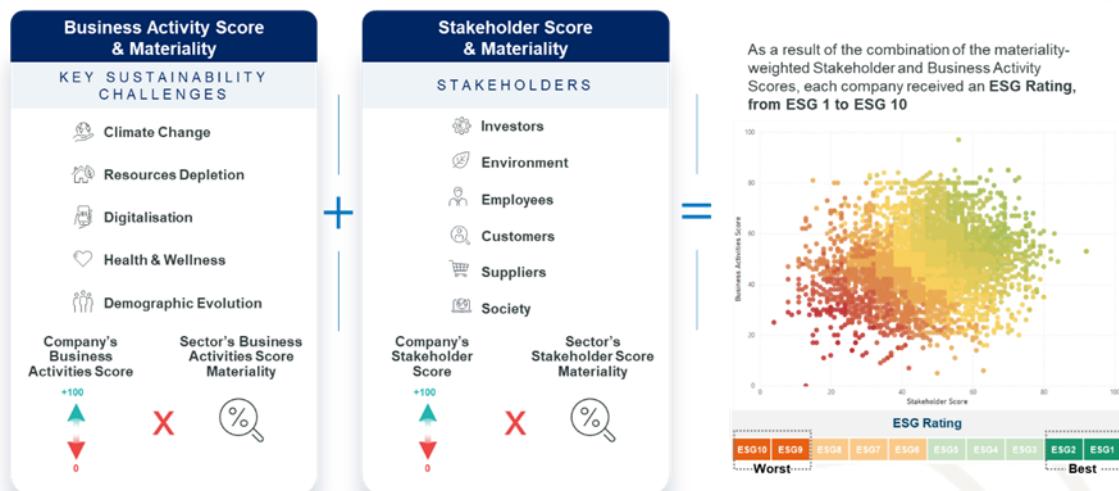
Et la dimension globale de l'engagement :

5. Engagement (dimension globale)

Outre la sélection positive et négative décrite ci-dessus, l'engagement est un élément clé de notre processus d'investissement à long terme, compte tenu de son impact potentiel sur les rendements des investisseurs. Candriam s'engage avec la direction de ses candidats à l'investissement sur une série d'aspects. L'engagement prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

Score ESG et Univers éligible ESG

Après les analyses des activités commerciales et des parties prenantes et leur notation respective, nous combinons les deux notes (sur 100) pour obtenir une note ESG pour chaque émetteur. Les deux piliers sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur et chaque entreprise, et donnent lieu à un classement ESG allant de ESG 1 (le meilleur) à ESG 10 (le pire).



Une analyse plus fondamentale, appelée "Conviction ESG", peut compléter notre analyse ESG qui utilise une approche davantage basée sur la matérialité. Ce cadre analytique se concentre sur les risques et les opportunités ESG les plus pertinents auxquels les émetteurs sont exposés afin de sélectionner ceux qui sont les mieux positionnés en termes de durabilité. Les émetteurs sont évalués en fonction d'indicateurs clés de performance afin de déterminer le score ESG final et l'éligibilité. L'analyse Conviction ESG est appliquée en complément de notre processus actuel pour enrichir certaines stratégies d'investissement ESG fondamentales et actives.

Évaluation spécifique de la contribution environnementale et sociale

Candriam a développé un processus d'évaluation et de notation des contributions des entreprises aux objectifs environnementaux et sociaux, aboutissant à des scores de contribution environnementale (E) et sociale (S). Ce processus intègre l'analyse de l'activité commerciale et l'analyse des parties prenantes pour évaluer la durabilité et la responsabilité.

Pour les contributions environnementales, Candriam examine le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources, à travers leurs activités commerciales et leur gestion des impacts environnementaux sur les parties prenantes.

Pour les contributions sociales, Candriam évalue la manière dont les entreprises abordent les principaux défis de durabilité, tels que la santé et le bien-être, ainsi que la numérisation, à travers leurs activités commerciales et la gestion des parties prenantes, en particulier en ce qui concerne les employés et les fournisseurs.

Les scores de contribution environnementale (E) et sociale (S), allant de 0 à 100, combinent les scores de l'analyse des activités commerciales et de l'analyse des parties prenantes.

Ces scores de contribution environnementale (E) et sociale (S) déterminent si les entreprises sont qualifiées d'« investissements durables » au regard du règlement SFDR. Les entreprises doivent atteindre un score minimum de 50 dans l'une ou l'autre des catégories, et se conformer aux notes ESG globales, au principe DNSH (Do No Significant Harm), ainsi qu'aux critères de bonne gouvernance. Selon le secteur, les entreprises sont évaluées en fonction de leurs contributions environnementales, sociales ou combinées pour déterminer leur éligibilité à un investissement durable.

Filtrage et analyse ESG

Sur la base de l'analyse ESG et des étapes de filtrage (analyse ESG, violations du Pacte mondial des Nations Unies, exclusion des activités controversées) décrites dans les paragraphes précédents, l'univers d'investissement analysé du Compartiment est réduit d'au moins 25 %, en supprimant les émetteurs présentant des risques ESG significatifs¹.

3.6 A quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle revue ? Comment sont gérées les éventuelles controverses ?

Notre univers ESG est mis à jour mensuellement en tenant compte des dernières données fournies par des fournisseurs externes.

Chaque secteur est périodiquement analysé en évaluant l'évolution des tendances en matière de durabilité, ainsi que la pertinence et l'importance de chaque modèle ou cadre utilisé.

L'objectif est de s'assurer que les modèles utilisés par les analystes reflètent de manière optimale les risques et les opportunités de développement durable affectant le secteur en question. Les entreprises font l'objet d'un suivi permanent et le secteur est réexaminé au moins deux fois par an.

En cas d'événement majeur susceptible d'affecter la note attribuée à une entreprise (fusion-acquisition, scandale, controverse sur le développement durable, etc.), l'analyste ESG lancera une alerte ESG sur l'émetteur. Cette alerte signifie que le gestionnaire de portefeuille ne pourra plus compléter sa position dans cet émetteur. Le résultat d'une alerte ISR peut être :

- Un changement immédiat dans la décision finale quant aux critères d'éligibilité de l'entreprise (de "éligible" pour un portefeuille ISR à "non éligible"). Dans ce cas, le gestionnaire de portefeuille doit vendre la position dans un délai de mois.
- Pas de changement immédiat dans la décision finale sur l'éligibilité de l'entreprise, mais forte probabilité qu'il y ait un changement dans un futur proche suite au résultat de l'analyse. Aucune vente immédiate n'est requise. Dans les trois mois suivant l'alerte, l'entreprise sera réexaminée en fonction des nouvelles informations. Une période plus longue pour la révision est autorisée lorsqu'elle est justifiée par des raisons objectives, telles qu'un dialogue en cours avec l'entreprise ou l'attente du verdict d'un procès.

Si un émetteur est nouvellement exclu en raison de l'exclusion à l'échelle de l'entreprise ou du filtre basé sur les normes, chaque gestionnaire de portefeuille doit vendre sa position dans un délai d'un mois. En fonction des conditions du marché, de rares exceptions peuvent être accordées par le CIO, le RM et le responsable mondial des investissements et de la recherche, par exemple en cas de liquidité insuffisante.

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à [la politique de risque en matière de développement durable de Candriam](#)[la politique de risque en matière de développement durable de Candriam](#).

¹ Notez que ce filtrage ne s'applique pas à la stratégie Be=Long de Belfius.

4. Processus d'investissement

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils intégrés dans la construction du portefeuille ?

L'investissement ESG de Candriam suit un processus en deux étapes. Tout l'univers d'investissement éligible est défini, puis les émetteurs font l'objet d'une sélection financière qui prend en compte les considérations ESG. Les émetteurs retenus constituent l'univers ESG éligible. Les entreprises incluses dans l'univers du fonds ont ainsi passé avec succès le cadre thématique et l'examen ESG. Après un filtrage sur la base de critères thématiques, sectoriels et/ou géographiques, l'univers éligible est réduit en fonction d'exclusions fondées sur des normes et de l'exposition à des activités controversées. Tout investissement en dehors de l'univers ESG est interdit.

La sélection des émetteurs ESG est confirmée par l'équipe ESG sur une base mensuelle, et sur une base ponctuelle dans des circonstances exceptionnelles.

Lorsqu'il y a un changement dans l'univers ESG et qu'un émetteur est exclu, l'approche consiste à exclure cet émetteur des portefeuilles ISR dans un délai d'un mois. En fonction des conditions du marché, de rares exceptions peuvent être accordées par le CIO, RM et le responsable mondial des investissements et de la recherche ESG afin de répondre, par exemple, à un problème potentiel de liquidité.

Le département de gestion des risques s'assure que tous les titres des portefeuilles sont conformes à l'univers ESG. La sélection financière des émetteurs au sein de cet univers ESG est basée sur l'analyse financière et la gestion optimale des risques et opportunités du portefeuille.

Les considérations ESG sont examinées dans le cadre des processus d'investissement individuels. Notre approche d'intégration ESG s'appuie sur les cadres et les analyses réalisés par l'équipe ESG. L'analyse et les avis résultant de l'analyse ESG sont intégrés dans nos cadres financiers. La prise en compte des aspects ESG dans le cadre financier aura un impact sur le score/couleur final de l'émetteur et sur la valorisation de nos stratégies actions. À cette fin, l'intégration des considérations ESG aura finalement un impact sur la construction du portefeuille final.

Intégration de l'ESG dans les stratégies d'actions

Chez Candriam, nous intégrons les informations et l'analyse ESG dans les décisions d'investissement en actions afin de mieux évaluer les risques et les opportunités qui découlent des activités et des opérations des entreprises. En respectant et en préservant la nature distincte de chaque philosophie et approche d'investissement dans notre gamme de fonds fondamentaux, thématiques et des marchés émergents, les stratégies d'investissement en actions fondamentales de Candriam sont impactées à chacun des niveaux suivants : univers éligible, analyse fondamentale, évaluation et construction de portefeuille.

Suite à la définition de l'univers éligible par l'analyse ESG (cfr. 3.5 des chapitres thématiques spécifiques), les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement comme suit :

Analyse fondamentale

L'analyse fondamentale de Candriam repose sur cinq piliers : Qualité de la gestion, croissance de l'entreprise, avantage concurrentiel, création de valeur et levier financier. Chacun de ces piliers reçoit une couleur/un score qui détermine l'évaluation finale d'une entreprise.

Les stratégies d'actions fondamentales de Candriam prennent en compte les scores "Analyse des activités commerciales" et "Analyse des parties prenantes" dans l'analyse fondamentale et "Évaluation de la société" comme suit :

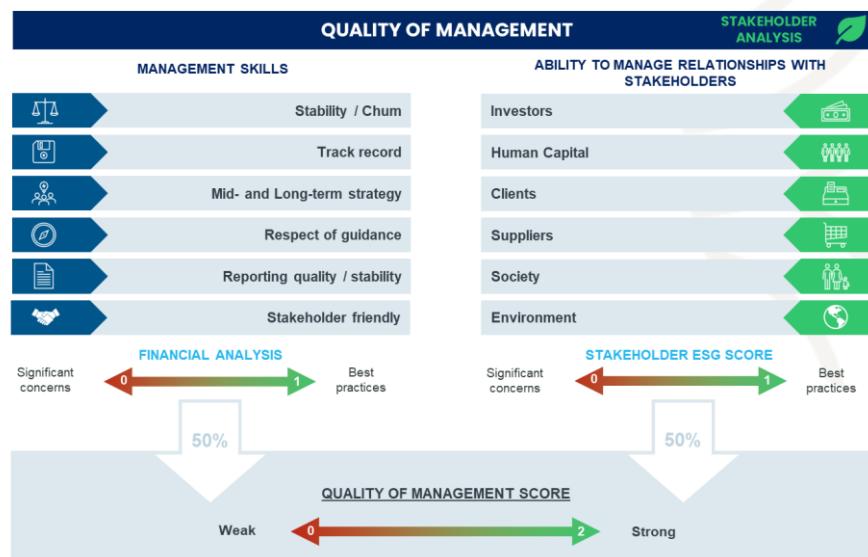


Qualité de la gestion

Afin d'obtenir une vision globale de la gouvernance et de la solidité de la gestion d'une entreprise, nous évaluons les relations d'une entreprise avec plusieurs parties prenantes en considérant et en intégrant les informations ESG qualitatives et les scores ESG quantitatifs qui résultent de l'analyse des parties prenantes ESG.

Outre l'évaluation de la stratégie, de la stabilité, des antécédents, de la communication d'entreprise et d'autres critères financiers, nous évaluons l'équipe de direction sur ses relations avec les parties prenantes.

L'analyse des parties prenantes ESG est prise en compte dans l'évaluation de la qualité de la gestion. Si le score "parties prenantes" de l'entreprise appartient aux entreprises les plus mal notées sur le plan ESG, le score "qualité de la gestion" ne peut être "vert".



Croissance de l'entreprise

L'analyse des activités ESG des émetteurs est prise en compte dans l'évaluation de la croissance de l'entreprise. Candriam a identifié les principales tendances à long terme en matière de durabilité qui influencent fortement l'environnement dans lequel les entreprises opèrent et qui influencent leurs défis futurs sur le marché ainsi que leur croissance et leur prospérité à long terme.

Les cinq tendances clés en matière de développement durable illustrées ci-dessus sont analysées afin d'évaluer le potentiel de croissance en conjonction avec d'autres facteurs clés du marché et le risque réglementaire.

Plus précisément, nous prenons en compte la dynamique de l'offre et de la demande ainsi que les moteurs du marché, le score résultant de l'analyse des activités commerciales ESG et les contraintes réglementaires potentielles pour déterminer le score global du pilier.



Avantage concurrentiel

Nous effectuons une analyse intrinsèque des produits et services, de la R&D, de l'assistance à la clientèle et d'autres domaines pertinents pour l'activité de l'entreprise, y compris les opportunités et les risques résultant des considérations relatives à la réglementation en matière de développement durable.

Nous utilisons les concepts de Porter pour analyser la position concurrentielle de l'entreprise dans son secteur, tels que la menace de nouveaux entrants, la menace de substitutions et le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients.

Nous vérifions les contraintes potentielles résultant de la réglementation en matière de développement durable et évaluons leur impact sur l'avantage concurrentiel de l'entreprise, ainsi que les risques et les opportunités, y compris les barrières à l'entrée.

Par exemple, les objectifs climatiques ambitieux de nombreux pays à travers le monde ont entraîné l'intensification des réglementations et des législations en matière d'émissions, de pollution et d'autres considérations environnementales. À cette fin, nous nous attendons à ce que les entreprises dont les activités contribuent positivement à la réalisation de ces objectifs environnementaux enregistrent des performances supérieures à long terme.

Cette analyse débouche sur un point de vue qualitatif qui est pris en compte dans notre évaluation globale de ce pilier.

Évaluation finale des fondamentaux

Pour chaque critère, les entreprises reçoivent l'une des notes ou couleurs suivantes : 0/Rouge (faible), 1/Orange (moyenne) ou 2/Vert (qualité élevée). Les cinq notes sont ensuite compilées afin d'obtenir une note globale/la couleur des entreprises, qui détermine la "note de qualité" d'une entreprise : "Qualité élevée" (vert), "Qualité satisfaisante" (orange) et "Qualité faible" (rouge).

L'évaluation ESG est un facteur contribuant à déterminer la couleur/la note finale d'une entreprise, qui déterminera à son tour la pondération de cette position dans le portefeuille d'actions final.

Évaluation de l'entreprise

Nous évaluons en outre la dynamique de leur rentabilité et de leur croissance, la liquidité du capital et la valorisation. Notre évaluation est principalement basée sur des modèles DCF utilisant au moins cinq années de projection de Free Cash Flow, sur la base de nos projections internes.

Nous ajustons le taux d'actualisation en fonction du score/couleur final d'une entreprise qui **tient compte des critères ESG**. Par exemple, pour les entreprises vertes, nous réduisons le taux d'actualisation dans notre DCF. Cette modification a un impact significatif sur l'évaluation DCF.

Construction de Portefeuille

Au sein de l'univers éligible, le processus est principalement basé sur la couleur et la sélection ascendante des actions ; les pondérations de dans le portefeuille sont fonction des couleurs globales des entreprises. Les écarts de pondération sectorielle par rapport à l'indice de référence ne constituent pas un objectif stratégique ; ils résultent de nos convictions sur les actions individuelles, avec des contrôles de cohérence descendants et d'autres limites d'écart.

La pondération est fortement influencée par la note de couleur (y compris le score ESG) et le potentiel de hausse découlant de notre analyse de valorisation (qui prend également en compte le score ESG). Nous privilégiions les entreprises qui sont "vertes" à tous égards. Une entreprise "orange" aura un poids plus faible et les entreprises "rouges" sont en principe exclues, ou extrêmement réduites, selon le processus.

4.2 Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils intégrés dans la construction des portefeuilles ?

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus financier afin de mieux évaluer les risques et les opportunités. Les résultats de l'analyse des activités commerciales, qui comprend l'évaluation de l'exposition des entreprises au changement climatique, sont intégrés dans notre cadre financier et de crédit. Elle aura donc un impact sur la note/couleur finale de l'émetteur et sur la valorisation pour nos stratégies actions et sur la recommandation de crédit pour les stratégies obligataires. En outre, chaque stratégie d'investissement vise à réduire les émissions de carbone par rapport à son indice de référence relatif ou en dessous d'un seuil absolu, en fonction de la stratégie d'investissement. Toutes les stratégies ne peuvent pas investir dans des entreprises dont plus de 5 % des revenus proviennent de la chaîne de valeur du charbon thermique, y compris la production d'électricité à partir de charbon, ni dans des entreprises directement impliquées dans l'extraction du charbon (tout revenu supérieur à 0 %). La section 3.5 présente la liste complète des exclusions applicables.

Pour plus d'informations sur l'intégration ESG, veuillez vous référer au point 4.1.

4.3 Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille, mais qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG (à l'exclusion des fonds communs de placement) ?

Tous les émetteurs du portefeuille font l'objet d'une évaluation ESG et doivent être jugés éligibles sur la base du processus décrit au point 3.5.

4.4 L'évaluation ESG ou le processus d'investissement ont-ils changé au cours des 12 derniers mois ?

Notre évaluation ESG ou notre processus d'investissement n'a pas changé au cours des 12 derniers mois.

4.5 Une partie du ou des fonds est-elle investie dans des entités poursuivant des objectifs sociaux forts ou dans des entreprises sociales ?

Le fonds couvert par le présent Code cherche à investir ne cherche pas activement à investir dans des entités poursuivant des objectifs sociaux forts. Toutefois, comme le fonds applique une approche ESG à toutes les catégories d'actifs, ses investissements sont orientés vers des entreprises qui affichent des pratiques ESG saines et qui ne nuisent pas à la société.

Dans notre cadre, les entreprises qui démontrent poursuivre des objectifs sociaux forts bénéficient d'un score ESG plus élevé. En outre, dans les secteurs où les interactions sociétales sont essentielles, nous mettons davantage l'accent sur cet aspect en surpondérant ces facteurs dans le score ESG final.

4.6 Le(s) fonds exerce(nt)-t-il(s) des activités de prêt de titres ?

Les fonds n'effectuent pas de prêts/emprunts de titres, à l'exception du fonds Global Health Care pour lequel nous votons sur tous les émetteurs et rappelons les titres si nécessaire.

4.7 Le(s) fonds utilise(nt) des instruments dérivés ?

En fonction des classes d'actifs investissables et dans les limites définies par le prospectus approuvé, les portefeuilles ISR peuvent utiliser des produits dérivés, tels que définis ci-dessous. Le principe général de l'utilisation des produits dérivés est que les positions courtes via des produits dérivés ne peuvent être utilisées que pour couvrir des positions longues. Aucune position courte nette n'est autorisée, sauf dans des cas exceptionnels où une couverture adéquate ne peut être obtenue en raison d'un manque de couverture des instruments.

Pour toutes les transactions sur produits dérivés, le fonds est tenu d'utiliser comme contrepartie uniquement les institutions financières qui respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies, tels que décrits à la section 3.3 du présent code, au moment de la transaction.

Conformément au Prospectus, le fonds peut utiliser des produits dérivés. Toutefois, l'utilisation de produits dérivés ne fait pas partie intégrante des stratégies.

Dans la politique de risque ESG, le principe général sur l'utilisation des produits dérivés est qu'ils ne peuvent être utilisés que pour couvrir des positions. Aucune position courte nette n'est autorisée, sauf dans des cas exceptionnels où une couverture adéquate ne peut être réalisée en raison d'un manque de couverture des instruments.

Pour toutes les transactions sur produits dérivés, le fonds est tenu de n'utiliser comme contrepartie que les institutions financières qui respectent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, tels que décrits à la section 2 de la question 3.5 du présent Code au moment de la transaction.

Veuillez trouver ci-dessous notre politique standard sur les instruments dérivés tels que définis par la politique de risque ESG :

- **Contrats à terme sur taux d'intérêt** : La gestion des fonds en question implique l'utilisation régulière de contrats à terme sur taux d'intérêt basés sur des obligations d'État appartenant à l'univers ISR, afin d'ajuster la duration du portefeuille (à la hausse ou à la baisse) sur les différents segments de la courbe des taux. Ces opérations sont limitées par les règles juridiques applicables aux fonds soumis à la directive européenne, c'est-à-dire à 100% des actifs du fonds (y compris les autres produits dérivés). Le sous-jacent étant inclus dans l'univers ISR, il n'y a pas d'impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Swaps de taux d'intérêt** : la gestion des fonds en question peut impliquer l'utilisation de swaps de taux d'intérêt afin d'échanger un taux fixe contre un taux variable, si la contrepartie appartient à l'univers ISR. Ces opérations sont limitées par les règles juridiques applicables aux fonds soumis à la directive européenne, c'est-à-dire à 100% des actifs du fonds (y compris les autres produits dérivés). Le sous-jacent étant inclus dans l'univers ISR, il n'y a pas d'impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Swaps d'actions** : ces transactions sont autorisées, à condition que l'indice ou le panier d'actions réponde aux critères de l'univers ISR
- **Dérivés de crédit sur indices et contrats à terme sur indices boursiers** : peuvent être utilisés temporairement à des fins de couverture et en cas de souscriptions ou de rachats importants
- **Credit Default Swaps (CDS)** : les fonds en question peuvent utiliser des CDS sur un émetteur ISR du portefeuille si la contrepartie de la transaction est une institution financière qui appartient également à l'univers ISR. Comme l'émetteur soumis au CDS et la contrepartie à la transaction appartiennent tous deux à l'univers ISR, ces transactions n'ont aucun impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Avants** : Les forwards sont exclusivement utilisés pour ajuster rapidement l'exposition du portefeuille au risque de change en cas de fortes fluctuations du marché ou de changement important dans la composition du portefeuille. Ces transactions, qui n'ont aucun impact sur

la qualité ESG du fonds, doivent être effectuées auprès d'un établissement de crédit faisant partie de l'univers ISR.

- **Options cotées / OTC sur des actions individuelles ou sur des émetteurs d'obligations** : Ces options sont valables à condition que les émetteurs fassent partie de l'univers ISR.

Les produits dérivés sous-jacents simples doivent être conformes à la politique d'exclusion de l'entreprise.

4.8 Le(s) fonds investit-il (investissent-ils) dans des fonds communs de placement ?

En fonction des classes d'actifs investissables et dans les limites définies par le prospectus approuvé, les stratégies d'investissement peuvent investir dans des fonds communs de placement. Les fonds externes doivent avoir une politique d'exclusion concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.



5. Contrôles ESG

5.1 Quels sont les mécanismes de contrôle internes et/ou externes mis en place pour garantir la conformité du portefeuille avec les règles ESG relatives à la gestion du/des fonds, telles que définies à la section 4 ?

Chez Candriam, plusieurs services sont en charge du contrôle interne : la gestion des risques, l'audit interne et la conformité.

Chaque service est indépendant de celui de la gestion des fonds et est placé directement sous l'autorité du comité stratégique du groupe Candriam.

Le département de la gestion des risques s'assure que les titres composant les stratégies, classées comme relevant de l'article 8 du SFDR, sont conformes à la politique d'exclusion de l'ensemble de l'entreprise.

L'un des outils utilisés par ce service est le serveur de contraintes, un outil qui rassemble toutes les contraintes et limites nécessaires pour gérer l'investissement des fonds. Il intègre des contraintes réglementaires et des contraintes contractuelles ainsi que des limites et contraintes internes utilisées pour prévenir les erreurs opérationnelles. Des contraintes sont appliquées, par exemple, au niveau :

- De l'univers d'investissement ESG
- De la liste des investissements autorisés sur 41
- De la définition des ratios potentiels (liquidité, dispersion)
- Des principales contraintes réglementaires applicables au fonds
- De la "Liste d'avertissements sur le crédit" et de la "liste d'avertissements sur les actions".

Une fois que les contraintes ont été configurées dans le serveur de contraintes, tout ordre saisi par le gestionnaire de portefeuille est immédiatement vérifié par rapport à ces contraintes avant que l'ordre ne soit envoyé aux marchés (contrôle *ex ante*). Le gestionnaire de portefeuille est alerté en cas de non-respect des contraintes.

Le service d'audit interne effectue des inspections, puis donne les avis nécessaires pour assurer la performance et la mise en œuvre effective du système de contrôle interne en vigueur. Les missions d'inspection représentent la majeure partie du travail du département d'audit et visent à fournir au comité stratégique du groupe une évaluation objective et indépendante d'un domaine particulier (fonction, processus, système).

Société de gestion - Belfius Asset Management

Belfius Asset Management contrôlera en permanence ses portefeuilles d'investissement à la lumière des normes susmentionnées et s'engagera auprès des gestionnaires d'investissement des fonds sous-jacents afin d'obtenir un engagement formel de leur part que les principes ESG de Belfius Asset Management seront respectés à tout moment.

Les écarts par rapport à la politique ESG de Belfius Asset Management devront être limités. Belfius Asset Management examinera en outre les politiques d'engagement des gestionnaires de fonds.

Les mesures suivantes seront prises :

- Les entreprises d'un fonds d'investissement en infraction avec l'une des activités controversées seront identifiées par Belfius Asset Management avec le soutien d'une société de recherche spécialisée ;
- Belfius Asset Management informe le gestionnaire du fonds et lui demande de justifier sa position et, si nécessaire, d'entamer un dialogue avec les entreprises concernées, ou de cesser d'investir dans ces entreprises.

S'il apparaît toutefois qu'un fonds d'investissement ne respecte plus ces principes et que, après un dialogue avec Belfius Asset Management, le gestionnaire du fonds ne prend pas de mesures pour remettre le portefeuille en conformité avec la politique de Belfius Asset Management, l'investissement dans le fonds sera vendu.

Le gestionnaire du fonds disposera d'un maximum de 12 mois pour répondre aux critères de Belfius Asset Management en excluant des entreprises ou en menant une action d'engagement auprès d'elles. Si, après une période de 12 mois, le fonds d'investissement n'agit toujours pas conformément aux critères définis par Belfius Asset Management, Belfius Asset Management décidera si l'investissement dans le fonds doit être maintenu ou cédé.



6. Mesures d'impact et rapports ESG

6.1 Comment la qualité ESG du ou des fonds est-elle évaluée ?

La qualité ESG du fonds est évaluée par des scores ESG développés en interne sur la base de notre modèle ESG propriétaire (analyse des activités commerciales, analyse des parties prenantes, activités controversées et analyse fondée sur les normes). Les scores sont mesurés par rapport à l'indice de référence du fonds. Nous suivons la qualité ESG en utilisant un score ESG global ainsi que des scores E, S et G, comme illustré ci-dessous :

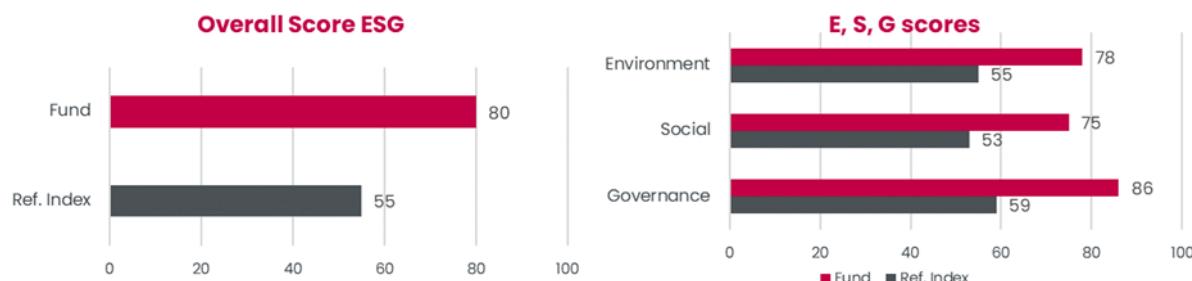


Image fournie à des fins d'illustration uniquement.

6.2 Quels indicateurs ESG sont utilisés par le(s) fonds ?

Les indicateurs suivants sont généralement suivis au niveau du fonds :

- Notation et distribution ESG
- Indicateurs d'impact ESG, tels que (mais non limités à) :
 - Empreinte carbone
 - Intensité de carbone
 - Intensité carbone moyenne pondérée
 - Production d'énergie renouvelable
 - Consommation d'eau
 - Intensité de la consommation d'eau
 - Intensité hydrique moyenne pondérée (WAWI, *Weighted Average Water Intensity*)
 - Mixité au sein du conseil d'administration
 - Indépendance du conseil d'administration
 - Conventions collectives
 - Exposition aux actifs liés au carbone dans le secteur de la production d'électricité

Pour nos stratégies thématiques, nous suivons les indicateurs ESG suivants, qui peuvent varier d'un fonds à l'autre et qui incluent, sans s'y limiter :

- Objectifs de développement durable des Nations unies - note de contribution aux ODD
- Impacts sur la vie réelle - économies d'émissions, économies d'eau
- Programmes sur la biodiversité
- Taux de mortalité des employés
- Exposition aux combustibles fossiles
- Politique en matière de lutte contre la corruption
- Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux

Veuillez noter que ces indicateurs font l'objet d'un suivi interne et ne sont pas rendus publics.

6.3 Quels moyens de communication sont utilisés pour fournir aux investisseurs des informations sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

Les documents et informations sur ce fonds traitent de la qualité ESG du portefeuille via : la stratégie d'investissement du fonds.

La sélection des expositions les plus importantes en termes de titres dans le portefeuille, telles que décrites dans les rapports du fonds.

Les détails des titres du portefeuille sont également disponibles dans des fiches produites dédiées fournies aux investisseurs.

Société de gestion des investissements - Candriam

Les documents et informations sur nos stratégies traitent de la qualité ESG du portefeuille via :

- La stratégie d'investissement du fonds.
- La sélection des plus grandes expositions en termes de titres dans le portefeuille, comme décrit dans le rapport du fonds.

Veuillez trouver ci-dessous des exemples de documents supplémentaires publiés sur une base annuelle. Le rapport de gérance, qui comprend les examens de l'engagement et du vote par procuration, peut être consulté sur le site Web de Candriam :

[Rapport Annuel des Engagements et Votes | Candriam](#)

Le rapport de Candriam sur la responsabilité sociale des entreprises peut être consulté sur le lien suivant :

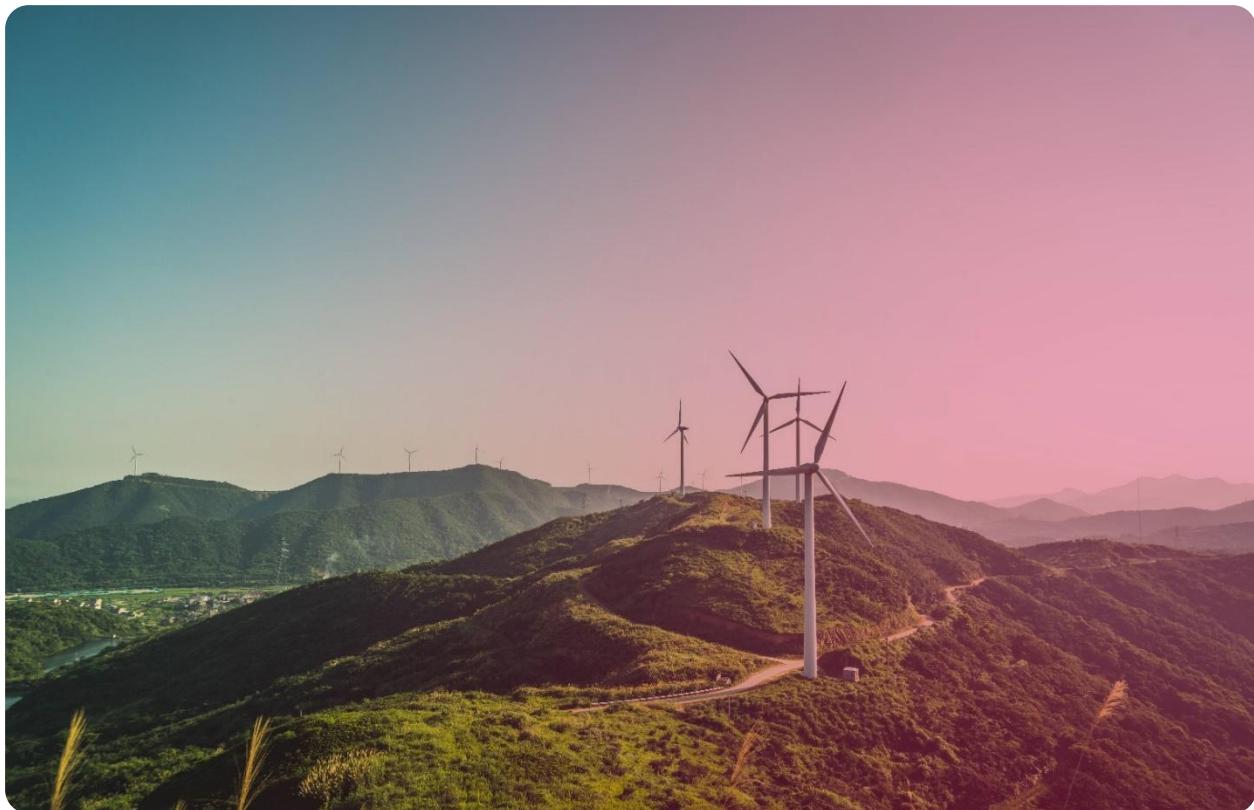
[Rapport CSR | Candriam](#)

Pour toute demande concernant la recherche disponible pour les investisseurs/épargnants ou la répartition des titres dans les portefeuilles, veuillez contacter [Contact | Candriam](#).

6.4 La société de gestion du fonds publie-t-elle les résultats de ses politiques de vote et d'engagement ?

Oui, l'entreprise publie les résultats de ses politiques de vote et d'engagement.

Veuillez-vous référer à la question 6.3. pour les liens vers nos publications.



Décharge de responsabilité

Le présent document n'est fourni qu'à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement, ni une confirmation d'une quelconque transaction, sauf disposition contraire. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Avertissement : Les performances passées d'un instrument financier, d'un indice ou d'un service d'investissement, ou des simulations de performances passées, ou des prévisions de performances futures, ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document ne constitue pas une recherche en investissements au sens de l'article 36, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission. Candriam souligne que ces informations n'ont pas été préparées conformément aux dispositions légales prônant la recherche indépendante en investissements et qu'elle n'est soumise à aucune restriction interdisant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter, sur son site Internet, www.candriam.com, le document d'information clé pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente, y compris la valeur liquidative des fonds (« VL »), avant d'investir dans l'un de ses fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans la langue locale pour chaque pays où la commercialisation du fonds est autorisée.

Informations spécifiques à l'attention des investisseurs suisses : Le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ou, le cas échéant, le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous sur support papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse.